



La paix sous tension :

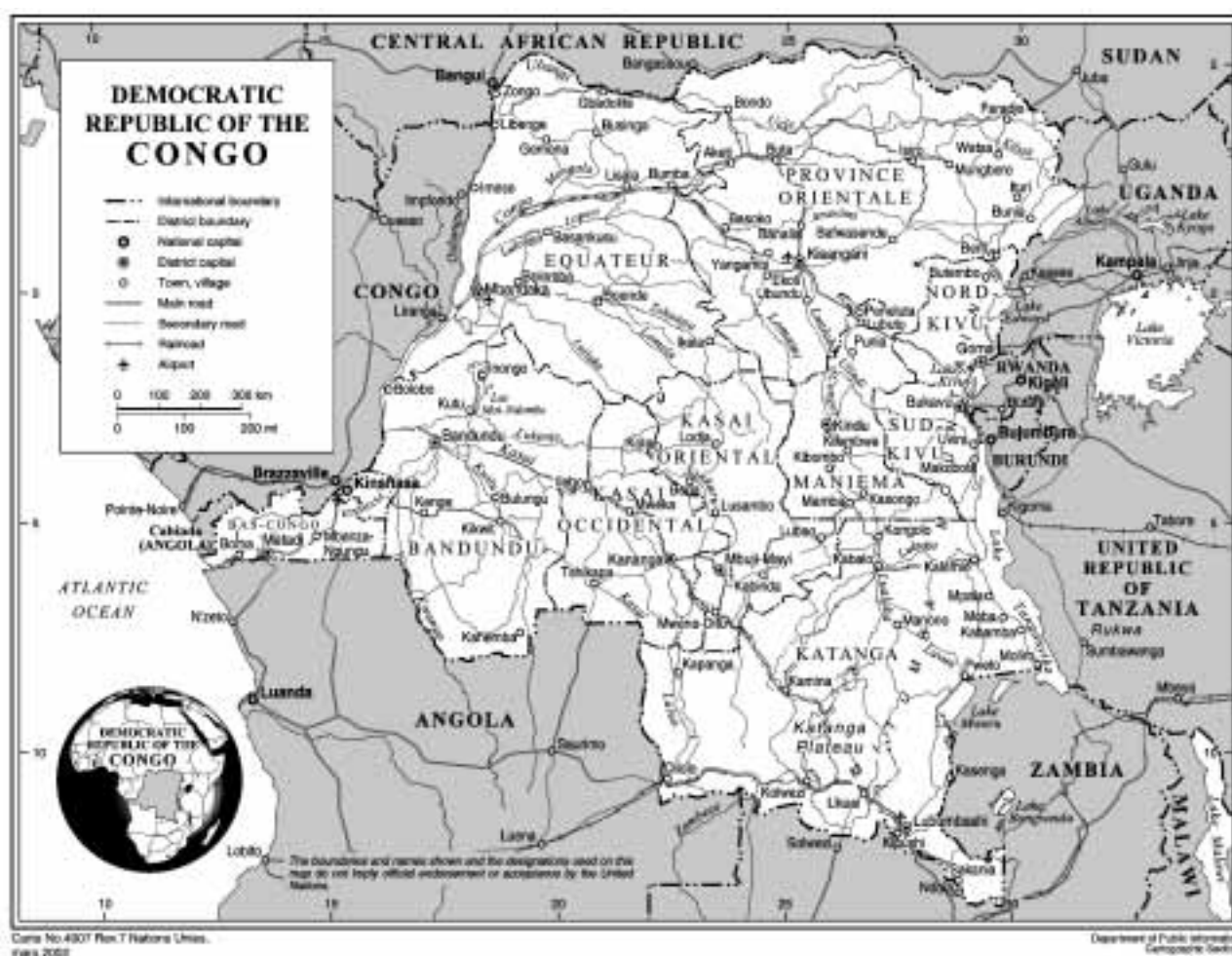
Dangereux et illicite commerce
de la cassitérite dans l'est de la RDC

La paix sous tension :

Dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'est de la RDC

Table des matières

	<i>Sigles</i>	3
I	<i>Sommaire</i>	4
	Problématique	4
	Intérêt du sujet	4
	Recommandations – Modes d'action envisageables	5
2	<i>Introduction</i>	8
	Encadré: principaux groupes armés	9
3	<i>Le processus de paix, le gouvernement de transition, l'approche des élections et leur report en raison des problèmes dans les Kivus</i>	10
4	<i>La militarisation de l'industrie minière dans l'est de la RDC</i>	11
	Violence et atteintes aux droits de l'homme dans les régions minières des Kivus	11
	Encadré : La MONUC dans les Kivus	12
5	<i>L'exploitation du coltan</i>	13
6	<i>L'exploitation de la cassitérite</i>	14
	Encadré : La cassitérite	14
	Encadré : L'histoire turbulente des concessions minières dans les Kivus	15
	Nord-Kivu	16
	Encadré : Eugène Serufuli, gouverneur du Nord-Kivu	17
	Sud-Kivu	20
	Encadré : Problèmes associés à l'exploitation minière artisanale	21
7	<i>Le rôle du Rwanda</i>	24
	Encadré : Contexte historique des relations entre le Rwanda et les Kivus	26
8	<i>Statistiques des échanges commerciaux de la RDC</i>	27
	Résumé	27
	Production de cassitérite en RDC	27
	Exportations de cassitérite provenant des Kivus	28
	Exportations de coltan provenant des Kivus	29
	Rwanda	29
9	<i>Flux de recettes des Kivus vers Kinshasa</i>	31
	Encadré : L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en RDC	32
10	<i>Conclusion</i>	33
11	<i>Sources</i>	33
12	<i>Interviews</i>	34
13	<i>Annexes</i>	35
	Annexe I : les critères de l'ITIE	35
	Annexe II	35
	<i>Références</i>	36



Référence: République démocratique du Congo, no.4807 Rev 8, Section cartographique de l'ONU.

Sigles

ALIR	Armée pour la Libération du Rwanda	OCC	Office congolais de contrôle
ANC	Armée nationale congolaise	OFIDA	Office des douanes et accises
APR	Armée patriotique rwandaise	ONG	Organisation non gouvernementale
CEEC	Centre d'évaluation et d'expertise des matières précieuses du Congo	ONU	Organisation des Nations Unies
CIPRO	Companies and Intellectual Property Registration Office – Bureau d'immatriculation des sociétés et d'enregistrement de la propriété intellectuelle	PPRD	Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie
COPIMAR	Coopérative pour la promotion des industries minières artisanales	RCD	Rassemblement congolais pour la Démocratie
FAR	Forces armées rwandaises	RCD-G	Rassemblement congolais pour la Démocratie-Goma
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo	RCD-ML	Rassemblement congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération
FDLR	Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda	RCD-N	Rassemblement congolais pour la Démocratie-National
FEC	Fédération des Entreprises congolaises	RDC	République démocratique du Congo
FMI	Fonds monétaire international	REDEMI	Régie d'exploitation et de développement des mines
ISCOR	Iron and Steel Corporation of South Africa	SAKIMA	Société aurifère du Kivu et du Maniema
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives	SOMIGL	Société minière des Grands Lacs
LDF	Local defence force	SOMINKI	Société minière du Kivu
MDM	Mudekereza-Defays-Mudenge	SOMIRWA	Société minière du Rwanda
MLC	Mouvement pour la Libération du Congo	SONEX	Société nationale d'exportation
MONUC	Mission de l'ONU au Congo	SORWAMIN	Société rwandaise des mines
MPA	Metal Processing Association	TMK	Transport et manutention du Kivu
MPC	Metal Processing Congo	TOR	Terms of reference (mandat)
		TPD	Tous pour la Paix et le Développement
		WMC	World Mining Company

I Sommaire

Problématique

- La RDC est un pays doté de richesses naturelles extraordinaires mais dont la population n'a jamais pu profiter. Au contraire, le pays émerge actuellement d'un des pires conflits mondiaux, qui a fait près de 3,5 millions de morts. Ce conflit a été alimenté (principalement) par le commerce illicite des ressources naturelles.
- Pendant la guerre, de nombreux groupes rebelles ont financé leur occupation de l'est de la RDC par l'exploitation de minerais tels que le diamant, le coltan et la cassitérite (minerai d'étain). Les problèmes concernant le coltan ont été bien documentés. En 2000, la demande a explosé, le cours est monté en flèche, ce à quoi les groupes armés en RDC ont réagi en exploitant le coltan pour renflouer leurs caisses. Le cours du coltan est tombé en 2001 et la demande du minerai a chuté.
- Aujourd'hui, la cassitérite (minerai d'étain) connaît exactement le même phénomène. Une augmentation massive de la demande d'étain a entraîné une hausse considérable des cours de l'étain début 2004, que les groupes armés utilisent maintenant pour se financer. L'étain se trouve dans les mêmes zones que le coltan, et il est commercialisé par les mêmes réseaux.
- Malgré la réunification du pays, une grande partie du Nord-Kivu reste encore sous le contrôle du groupe pro-rwandais, le RCD-G. L'année dernière, des affrontements visant le contrôle des villes minières ont opposé le RCD-G, les FARDC (l'armée nationale) et les milices Maï-Maï. Cependant, les ennemis sur le champ de bataille ont coopéré pour se partager les butins de guerre.
- Le Sud-Kivu est censé être sous le contrôle du gouvernement de transition et des FARDC. Cependant, les soldats de l'armée touchant une solde insuffisante et irrégulière, ils imposent des taxes illégales aux mineurs pour compléter leurs revenus. Les militaires recourent à des pratiques courantes dans cette région : ils se tournent vers les ressources naturelles et contrôlent les mines pour subvenir à leurs propres besoins. Les FDLR (les rebelles hutu rwandais) contrôlent également les mines et les revenus miniers de façon illégale.

- Du fait de l'institutionnalisation de la fraude aux frontières avec le Rwanda, d'importantes quantités de cassitérite et de coltan quittent la RDC sans être enregistrées ni taxées, d'où un manque à gagner pour l'économie congolaise. De plus, le traitement des minerais s'effectuant à l'extérieur du pays, la RDC n'en perçoit aucun dividende.
- Le Rwanda, par où transite la majeure partie des minerais, exporte actuellement cinq fois plus de cassitérite qu'il n'en produit. Ce rapport indique que le Rwanda pourrait avoir importé une quantité importante de cassitérite au cours des cinq dernières années, soit environ 500 tonnes par an sur la période 2000-2002, environ 1 400 tonnes en 2003, et autant en 2004. Il est fort probable que ces importations proviennent principalement de l'est de la RDC, y compris des zones de conflit, bien que cet aspect ne soit pas illustré dans les statistiques rwandaises relatives aux importations.

Intérêt du sujet

- La cassitérite extraite dans les zones de conflit situées à l'est de la RDC est achetée par des sociétés étrangères et aboutit sur le marché international. Aucun mécanisme international régleme ces échanges, ce qui permet à différentes factions armées, dont plusieurs ont une réputation accablante en matière de respect des droits de l'Homme, d'avoir libre accès aux marchés mondiaux pour obtenir des fonds.
- Le gouvernement de Kinshasa ne déclare pas les exportations de cassitérite provenant de l'est de la RDC et ne perçoit pas de recettes fiscales de ce commerce. Entre-temps, le Rwanda, qui constitue la voie principale des exportations de cassitérite, en récolte les bénéfices. Ainsi, la stabilisation du Rwanda se fait aux dépens de la paix, de la sécurité et des caisses de la RDC.
- Une majorité des combats qui continuent de se dérouler dans l'est du pays sont motivés par le désir de contrôler les ressources naturelles. Cette violence dans l'est de la RDC est l'un des principaux facteurs qui ont entraîné le report des premières élections organisées dans le pays depuis 45 ans, et entravé le processus de réunification et de reconstruction du pays.
- Entre-temps, les mineurs artisanaux travaillent dans des conditions dangereuses pour un salaire de misère, dans des mines qui sont souvent contrôlées par l'armée.

Les combats autour des zones minières – pour le contrôle de revenus lucratifs issus des mines – sont fréquents. Les scènes de violence et les déplacements de population au Nord et au Sud-Kivu sont légions.

- Les consommateurs n'ont aucun moyen de savoir si les produits qu'ils achètent alimentent le conflit ou non. L'étain entre dans la fabrication d'un large éventail de biens de consommation, en l'occurrence celle des boîtes de conserve, mais une récente réglementation impose que tous les nouveaux circuits imprimés contiennent désormais de l'étain plutôt que du plomb. En tant que lecteur de ce rapport, qui êtes probablement chaque jour en contact avec de l'étain, vous n'aurez aucun moyen de savoir s'il provient d'une zone de conflit.

Recommandations – modes d'action envisageables

Le Gouvernement de la RDC doit :

- Étendre son contrôle administratif aux zones minières des Kivus et s'assurer de la mise en œuvre des mécanismes indispensables au contrôle de l'industrie minière ; ceci inclut la maîtrise précise des chiffres de la production et des statistiques des exportations ainsi que la collecte de recettes fiscales appropriées. Ces informations doivent être largement accessibles au public.
- S'assurer que toute production et exportation non répertoriées par les services gouvernementaux sont déclarées illégales et font l'objet de poursuites judiciaires.
- S'assurer de la mise en place de mécanismes de protection constitutionnels garantissant l'exploitation transparente et responsable des ressources et, pour les citoyens, veiller à l'existence d'un droit à l'information et au recours judiciaire en cas d'abus.
- Exiger que le ministère des Mines procède à l'enregistrement des mineurs artisanaux. Il s'agit là d'une démarche obligatoire au titre du Code minier et primordiale pour permettre un contrôle du secteur minier.
- Initier des projets de relance agricole dans les provinces des Kivus, incluant la construction de routes, afin de régénérer le secteur agricole. Ceci améliorera la sécurité alimentaire car la production agricole s'est effondrée dans les Kivus, les agriculteurs s'étant orientés vers des emplois dans les mines, plus lucratifs.
- S'assurer que tous les soldats des FARDC

(l'armée nationale) reçoivent des soldes régulières et adéquates.

L'Assemblée nationale doit :

- Conformément à son mandat constitutionnel (émanant de la constitution de la transition), s'assurer de doter la commission chargée de vérifier tous les contrats signés pendant la guerre des moyens et des ressources appropriées nécessaires à l'exécution de son mandat, et veiller à la publication des rapports qui en résultent.

La communauté internationale doit :

- S'assurer que la nouvelle politique sur la dette extérieure des pays pauvres ou en voie de développement, dans le contexte des débats du G8 pour la remise ou l'effacement de ladite dette, soit subordonnée à la mise en application par le Rwanda et l'Ouganda d'une interdiction des importations irrégulières de produits miniers en provenance de l'est de la RDC.
- S'assurer que la stabilisation financière du Rwanda et de l'Ouganda ne se fasse pas aux dépens de leurs voisins. En particulier, les mesures suivantes doivent être prises :
 - L'Organisation mondiale des douanes (OMD) doit fournir une assistance particulière à la RDC pour mettre en exergue les démarcations statistiques de la production, des importations et des exportations de ressources naturelles entre la RDC et ses voisins directs, en vue de faire apparaître toute non-déclaration ou déclaration frauduleuse par les entreprises et les pays voisins, et ainsi de détecter une fraude fiscale potentielle.
 - La Banque mondiale et le FMI doivent aider et soutenir le processus susmentionné, et utiliser les résultats pour conséquemment traiter le rôle des pays comme le Rwanda qui tolèrent les flux illicites de ressources en provenance de la RDC.
 - La Banque mondiale doit aider le gouvernement de la RDC à prospecter son sous-sol et à faire l'inventaire des carrières minières existantes afin d'évaluer la potentialité minière de la RDC, en la comparant à celle des États voisins ; ceci permettra de disposer des données nécessaires au contrôle des exploitations futures.
- Exiger du gouvernement central et des gouvernements des provinces de la RDC qu'ils publient les statistiques de production et d'exportation, et rendre

ces statistiques largement accessibles au public. Cette demande devrait plus particulièrement émaner de la Banque mondiale et du FMI.

- Financer le SAESSCAM (Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining) pour que des coopératives soient créées et que les bénéfices issus de l'industrie minière soient redistribués équitablement au sein des communautés locales.
- Soutenir la mise en place de projets de relance agricole dans les Kivus, y compris les projets de construction de routes, pour régénérer le secteur agricole. Ceci améliorera la sécurité alimentaire car la production agricole s'est effondrée dans les Kivus, les agriculteurs s'étant orientés vers des emplois dans les mines, plus lucratifs.
- Veiller à inclure les principes de bonne gouvernance du secteur des ressources naturelles dans le mandat de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau de soutien de la consolidation de la paix des Nations Unies proposé par le Secrétaire Général des Nations Unies, et s'assurer de l'intégration de ces activités aux opérations sur le terrain des missions de maintien de la paix et du personnel de soutien de l'ONU.

Les pays voisins (notamment le Rwanda et l'Ouganda) doivent :

- Enregistrer et déclarer toutes leurs importations de ressources naturelles provenant de la RDC, conformément aux normes de l'Organisation mondiale des douanes.
- Interdire et empêcher activement l'importation de toute cargaison illégale en provenance de la RDC.

Les pays d'importation et de transformation des minerais doivent :

- Vérifier le pays d'origine de la cassitérite et du coltan importés, et publier ces informations. Lorsque l'origine des importations ne peut pas être vérifiée, ces marchandises doivent être confisquées, et les importateurs poursuivis.
- Imposer des sanctions sur les importations de cassitérite et de coltan provenant du Rwanda jusqu'à ce que le Rwanda puisse démontrer qu'il est le pays d'origine ou qu'il a versé les taxes appropriées au pays producteur. Ceci doit également s'appliquer aux importations provenant de Tanzanie et d'Afrique du Sud.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies doit :

- Réintégrer les ressources naturelles aux futurs mandats du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la RDC, et charger celui-ci d'enquêter sur les rapports existant entre l'exploitation des ressources naturelles et le trafic d'armes, le crime organisé, le financement de groupes rebelles et d'autres formes d'enrichissement illégaux. Le Groupe d'Experts des Nations Unies doit mener des enquêtes sur toute société dont il a été identifié qu'elle participe à ce genre d'activités. Le Groupe d'Experts de l'ONU doit également localiser et confisquer les biens pillés.
- Inclure la surveillance de l'exploitation des ressources naturelles et le contrôle des flux illégaux de ressources dans le mandat de la MONUC afin d'empêcher la fuite de capitaux hors de la RDC et le financement des factions armées et des groupements politiques.
- Augmenter les effectifs de la MONUC stationnés en RDC, afin que les troupes soient suffisamment nombreuses dans les Kivus pour à la fois protéger la population et effectuer les activités de surveillance susmentionnées.
- Utiliser la compétence statutaire de la MONUC pour transférer devant la Cour pénale internationale les éventuelles incriminations d'ordre économique qui seraient constitutives de crimes de guerre, en application du Statut de Rome.

La MONUC doit :

- Surveiller activement les mouvements aux frontières et dans les aéroports afin d'empêcher la contrebande de ressources naturelles et le trafic d'armes.

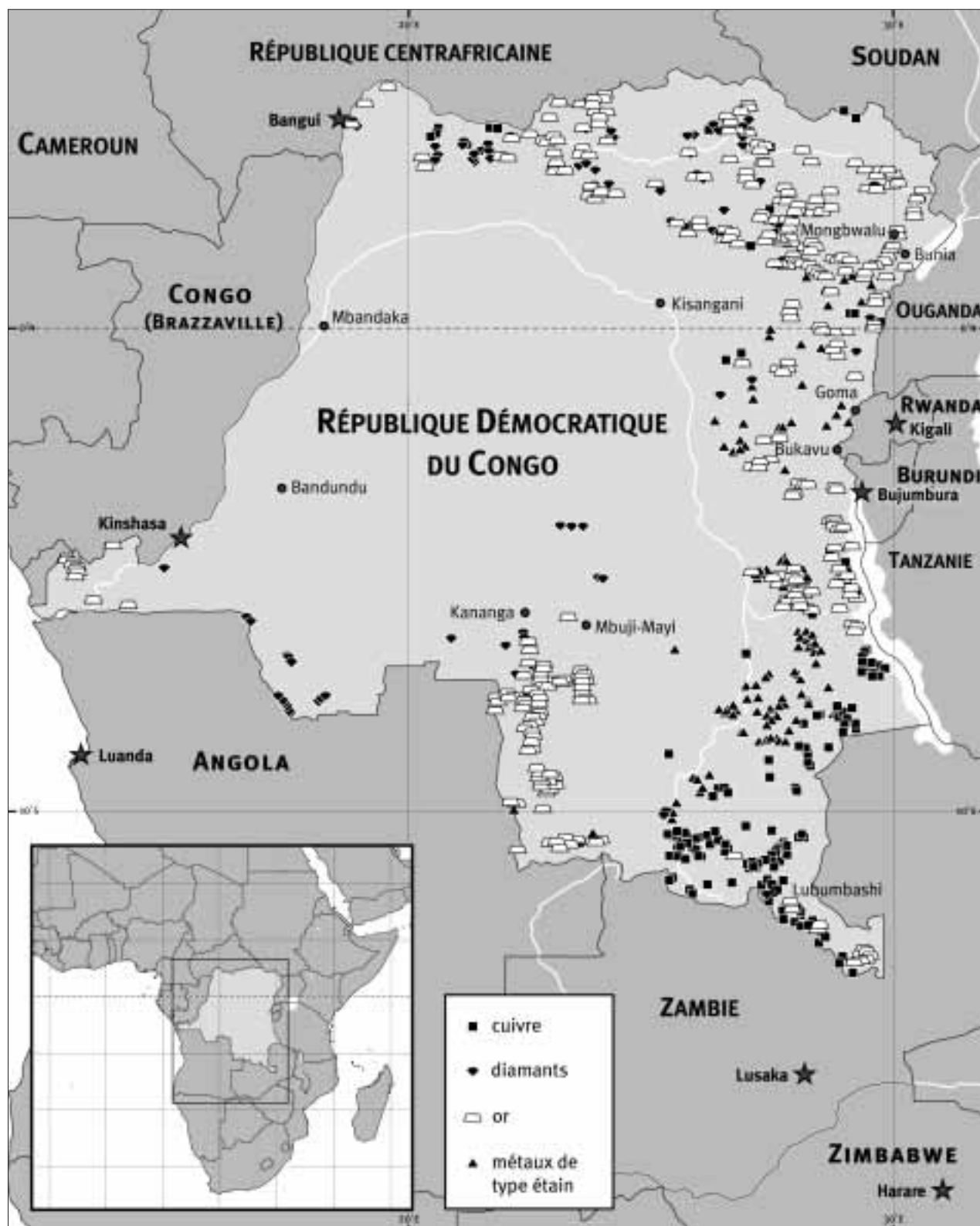
Concernant l'Initiative pour la transparence des industries extractives :

- Le gouvernement de la RDC doit veiller à la mise en œuvre de l'ITIE conformément aux critères minimums de l'initiative, avec une large et pleine participation de la société civile congolaise, y compris des ONG actives dans les provinces minières, et dans le but d'étendre la transparence des recettes aux transactions entre le gouvernement central et les provinces. L'ITIE devrait également être incorporée sans ambiguïté aux lois et règlements nationaux spécifiques.
- La Banque mondiale, le FMI et les autres bailleurs de fonds doivent financer et octroyer un soutien technique à la mise

en œuvre de l'ITIE en RDC, et notamment soutenir le rôle d'observateur joué par la société civile dans le cadre de l'initiative. Des progrès tangibles vers la réalisation de l'ITIE, conformément aux critères minimums de l'ITIE, doivent être une condition

préalable à tout prêt et à toute aide accordés à la RDC à des fins non humanitaires.

- Toutes les compagnies pétrolières, gazières et minières ayant des activités en RDC doivent activement soutenir la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.



Gisements de minerais en RDC

2 Introduction

La RDC est un pays doté de richesses naturelles extraordinaires mais dont la population n'a jamais profité. Au contraire, la RDC a été au centre d'un phénomène qualifié de « guerre mondiale africaine ». Ce conflit, qui a duré officiellement six ans (bien qu'il se soit poursuivi dans l'est du pays après la signature des accords de paix), a concerné sept pays, et a fait, d'après les estimations, 3,3 millions de victimes entre 1998 et 2002,¹ plus que tout autre conflit depuis la Seconde Guerre mondiale. Les motivations de cette guerre étaient non seulement politiques et/ou ethniques, mais également économiques : le pillage des richesses naturelles abondantes du pays a constitué à la fois un motif et une cause de la poursuite du conflit. Les principales batailles comme celle de la prise de Kisangani, une région riche en diamants, ont été motivées par la présence de ressources naturelles. La RDC, peut-être plus que tout autre pays, illustre parfaitement le « paradoxe d'abondance », selon lequel une richesse en ressources naturelles peut être davantage une malédiction qu'une bénédiction. Bien que le conflit se soit officiellement achevé en 2003, ce rapport examine la situation actuelle en termes d'extraction des ressources dans l'est de la RDC, où des affrontements dans les zones minières et le contrôle militarisé des activités minières continuent de sévir aujourd'hui, menaçant gravement l'ensemble du processus de paix et de reconstruction du pays.

De nombreux rapports d'ONG et de Groupes d'Experts de l'ONU ont décrit la manière dont les cours élevés du coltan ont généré un « boom du coltan » en RDC en 2000, permettant au RCD-G et aux autres groupes rebelles de financer leur occupation des provinces du Kivu en exploitant ce minerai. Ces rapports ont mis en exergue les effets dévastateurs qu'a eus cette ruée vers les ressources minières sur la population du pays. Cependant, aucune mesure notable n'a été prise pour résoudre le problème, malgré l'intervention manifeste des pays voisins et l'identification de liens directs entre le trafic d'armes et les matières précieuses dans l'est, sans parler de la demande des marchés occidentaux et chinois avides de ces ressources. La communauté internationale tarde à reconnaître ces liens, et les forces de la MONUC stationnées dans l'est, qui sont à la limite de leurs capacités, n'ont aucun mandat leur permettant d'intervenir sur les questions de l'exploitation des ressources.

Ce rapport révèle que la situation s'est très peu améliorée au cours des cinq dernières années. Le cours du coltan étant désormais bas, et celui de l'étain ayant triplé début 2004, la cassitérite (minerai d'étain) a remplacé le coltan pour devenir le « minerai de choix » dans l'est de la RDC. Ce rapport explique que, malgré des tentatives de réunification du pays – et la mise en place d'un gouvernement de transition en 2003 –, la Banque centrale, à Kinshasa, ne dispose pas de données sur l'exploitation des ressources naturelles des provinces du Kivu et ne contrôle pas les recettes. Jusqu'en décembre 2004, date à laquelle les soldats du gouvernement ont pris le contrôle de Walikale, un des plus importants centres miniers de cassitérite du Nord-Kivu, les troupes du RCD-G contrôlaient la production et le commerce de la cassitérite dans la province, et des affrontements ont ravagé la région riche en ressources naturelles au cours des 12 derniers mois. Au Sud-Kivu, les activités minières sont également sous contrôle militaire, les soldats des FARDC (l'armée nationale), les FDLR (les rebelles hutu rwandais) et les groupes Maï-Maï contrôlant les mines, taxant illégalement les mineurs artisanaux et commettant d'importantes atteintes aux droits de l'Homme dans ces régions.

Ce rapport se concentre sur la cassitérite extraite dans l'est de la RDC et transitant via le Rwanda. Bien que les minerais passent également par l'Ouganda et le Burundi en plus faibles quantités, Global Witness abordera ces questions dans le cadre de rapports ultérieurs. Les enquêtes menées par Global Witness ont révélé que de grandes quantités de cassitérite traversent chaque mois la frontière, acheminées du Nord-Kivu et du Sud-Kivu au Rwanda. Les chiffres officiels des transactions commerciales sont insignifiants, représentant tout au plus 1 million de dollars par mois, parfois moins, et ne reflètent pas la réalité de ce commerce qui s'élève au minimum à 47 millions de dollars par an et mobilise plusieurs centaines de milliers de mineurs artisanaux dans les Kivus. Ainsi, des quantités considérables de cassitérite sortent du pays sans traces, ni taxes. Les cours de l'étain se négocient à un prix record, ce phénomène représente un sérieux manque à gagner pour l'économie congolaise. Entre-temps, le Rwanda continue d'exporter cinq fois plus de cassitérite qu'il n'en produit. On pourrait soutenir que la stabilité croissante du Rwanda est justement réalisable grâce à la constante exploitation prédatrice des ressources de la RDC, phénomène qui a marqué la RDC tout au long de son histoire. Il convient de se pencher sur ces contradictions sans plus tarder pour s'assurer que les ressources naturelles de la RDC cessent de constituer une source de malédiction et commencent à bénéficier à la population congolaise.

Principaux groupes armés

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), rebaptisé RCD-Goma en mai 1999.

Le RCD, mouvement rebelle qui s'est attaqué au régime Kabila, a été créé par le Rwanda et l'Ouganda, avec des éléments anti-Kabila disparates, y compris des membres exclus de l'AFDL et d'anciens mobutistes. Il a été dirigé au départ par le Professeur Ernest Wamba dia Wamba, qui a ensuite été démis de ses fonctions en mai 1999. Le RCD-Goma entretient des liens très étroits avec le Rwanda, et est basé dans l'est de la RDC. Sa représentation au sein du gouvernement de transition est significative, avec un vice-président, un quart des ministères et trois régions militaires.

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie – Mouvement de Libération (RCD-ML)

Lorsque M. Wamba dia Wamba a été chassé du RCD, lui et ses partisans se sont d'abord rendus à Kisangani, puis à Bunia, pour y établir le RCD-ML, sous les auspices de l'Ouganda. Cependant, le RCD-ML, qui n'a jamais mis en place de structures internes solides, a été continuellement paralysé par des conflits de pouvoirs entre Wamba et son adjoint Mbusa Nyamwisi. Ayant fait partie du Front de Libération Congolaise (FLC) (un groupement infructueux qui rassemblait le RCD-ML, RCD-N et le MLC) de janvier à juin 2001, le RCD-ML a commencé à se battre contre le RCD-N et le MLC. Sous Nyamwisi, qui a obtenu le pouvoir en novembre 2001, le RCD-ML a renié son obédience à l'égard des Ougandais pour se soumettre au régime Kabila, mais a tout de même perdu la majeure partie de son territoire, conservant seulement le contrôle de la région située aux alentours de Beni. Il a néanmoins obtenu deux ministères et une région militaire au sein du gouvernement de transition.

Le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC)

Créé en octobre 1998 par Jean-Pierre Bemba, un homme d'affaires milliardaire, armé et entraîné par l'Ouganda, le MLC s'est établi dans la province riche en diamants de l'Équateur. Sa cohésion interne offre un grand contraste par rapport au RCD, bien qu'ayant été l'une des principales composantes de la plateforme FLC. Le MLC a signé un accord de paix avec le régime Kabila à Sun City, et est bien représenté dans la mouture finale du gouvernement de transition, obtenant la vice-présidence, un quart des ministères et trois régions militaires.

Les Mai-Mai

Groupes traditionnels d'autodéfense dans les Kivus, alliés au régime Kabila et opposés au RCD, aux Rwandais et aux Ougandais. Affirmant représenter la population des Kivus, ils ont mené des campagnes de guérilla contre les groupes rebelles. Ils sont représentés au sein du gouvernement de transition, ayant obtenu deux ministères et une région militaire.

Les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR)

Principal groupe rebelle rwandais impliqué dans la deuxième guerre civile congolaise, formé en 2000 suite à la fusion du commandement hutu basé à Kinshasa et de l'ALIR ; les membres de l'Interahamwe, responsables du génocide rwandais, font maintenant partie des FDLR. Pendant la guerre, les FDLR se sont rangées aux côtés du gouvernement congolais, recevant un large soutien de sa part, et se sont principalement battues contre l'Armée rwandaise (APR) et le RCD. Le 31 mars 2005, les FDLR ont annoncé qu'elles mettaient fin à leur lutte armée et comptaient retourner au Rwanda pour constituer un parti politique.

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)

L'armée du gouvernement de transition, constituée conformément aux accords de Sun City du 1^{er} avril 2002. Elle est née de l'intégration des diverses factions belligérantes sous un commandement militaire unifié ; cependant, certains groupes, comme les FAC (ex-armée congolaise) et le RCD-G, conservent un contrôle autonome « informel » de leurs groupes armés, et la Garde présidentielle n'a pas non plus été intégrée au commandement. De plus, des unités armées du MLC et du RCD-ML ont été incorporées aux FARDC sans aucun souci d'intégration.



Milicien Mai-Mai devant une mine de cassitérite, dans le Sud-Kivu

3 Le processus de paix, le gouvernement de transition, l'approche des élections et leur report en raison des problèmes dans les Kivus

Au cours des trois dernières années, la RDC a connu des changements importants, d'ordre politique et sécuritaire. Le premier changement s'est illustré à travers l'Accord de Pretoria signé entre la RDC et le Rwanda en juillet 2002, qui a jeté les bases du retrait des forces rwandaises de la RDC et a institué des mécanismes sécuritaires conjoints. La mise en application de cet accord a suscité de nombreux débats et désaccords. En décembre de la même année, l'Accord global et inclusif donnait les grandes lignes d'une période de transition de trois ans pour le pays, symbolisant le retournement le plus significatif en termes de politique nationale depuis la guerre, et rendant possible la mise en place du gouvernement de transition en juillet 2002.

Le gouvernement de transition est composé de l'ancien gouvernement, de diverses factions rebelles et de représentants de la société civile, et des élections ont été prévues pour le 30 juin 2005. La Constitution de la transition stipule que la création d'un gouvernement élu et démocratique marquerait la fin de la période de transition. Les élections devaient être le premier scrutin libre du pays depuis 45 ans. Cependant, plusieurs problèmes ont été associés aux élections, certains au niveau national : aucune loi électorale n'a été rédigée, aucune loi sur le financement public des partis politiques n'a été adoptée, ni sur le statut et l'inscription des partis de l'opposition, et les réformes en matière de sécurité ont été sérieusement retardées. Les événements dans les Kivus ont également engendré des problèmes : Bukavu a été occupée pendant trois jours par les milices du RCD-G, dirigées par le colonel Mutebutsi et le général Nkunda en mai 2004.² Au Sud-Kivu, le gouverneur a été suspendu en avril 2005 après une confrontation avec les vice-gouverneurs (représentant la société civile) liée à des accusations de corruption avec le RCD-G.³ Bien que des autorités provinciales aient été nommées, conformément à la Résolution du Dialogue inter-congolais⁴, elles ne sont pas parvenues, dans la pratique, à mener à bien leur mission. Les résultats des autres mesures prévues, y compris les plans de réunification du pays, l'établissement d'une autorité de l'État et la création d'une armée intégrée, ont également été peu concluants. Le processus de réunification

de l'armée est en déroute et le problème des soldats impayés ou sous-payés constitue une menace quotidienne pour la paix et la stabilité.

La conjugaison de ces problèmes a engendré un report des élections.

En avril 2005, la Commission électorale indépendante a soumis à l'Assemblée nationale une demande de prolongement de six mois de la période de transition, comme l'autorise l'article 196 de la Constitution de la transition, afin de se préparer aux élections. L'Assemblée devrait prochainement donner son accord. Si l'avant-projet de la nouvelle Constitution a été adopté le 13 mai 2005 par l'Assemblée nationale, aucune date n'a encore été annoncée pour le référendum populaire sur la constitution censé avoir lieu avant sa publication.

Après des années de conflits violents et de profonde corruption, les Congolais attendent beaucoup des élections de juin et restent fermement opposés à tout report. Les rumeurs de troubles organisés à Kinshasa en cas de report des élections vont croissant. Les menaces émanent non seulement de la population, mais également d'individus faisant partie intégrante du gouvernement de transition. En février 2005, le vice-président du MLC, Jean-Pierre Bemba, a menacé d'ébranler le gouvernement de transition déjà fragile en se retirant du gouvernement en cas de retard de la mise en application de l'Accord de Pretoria et des mesures garantissant l'organisation des élections.

Les tensions et les menaces s'intensifiant à l'approche des élections, la RDC est de nouveau confrontée à la possibilité d'une instabilité susceptible d'affecter toute la nation, mais également l'ensemble de la sous-région. Étant donné la détérioration de la situation politique et sécuritaire dans les provinces de l'est et le fait que Kinshasa maîtrise mal ces provinces, les efforts nationaux et internationaux déployés pour instaurer la paix en RDC et dans la région risquent d'être sapés, et les progrès réalisés jusque-là sont susceptibles d'être compromis. Les effets de l'instabilité sur la population congolaise seraient dévastateurs, c'est pourquoi il convient d'intensifier les efforts nationaux et internationaux dédiés à la sauvegarde de la transition afin de garantir la paix et la stabilité en RDC et dans la région des Grands Lacs, aujourd'hui comme demain.

⁴ Les entités qui ont participé au Dialogue intercongolais ont convenu de se partager le pouvoir politique au niveau des provinces ainsi qu'au niveau du gouvernement central. Les autorités provinciales sont au nombre de trois, respectivement le gouverneur, un vice-gouverneur chargé de la politique et de l'administration, et un autre gouverneur chargé des affaires économiques.

4 La militarisation de l'industrie minière dans l'est de la RDC

Les activités minières dans l'est de la RDC ont été et demeurent très militarisées. Dans certaines zones, les groupes militaires ont en fait le contrôle des mines et effectuent leurs propres activités de forage,⁴ tandis qu'ailleurs, le personnel militaire taxe illégalement les mineurs artisanaux, sur place, lorsqu'ils portent les minerais à la ville la plus proche, ou encore sur les lieux d'échange.⁵ Cette partie du rapport porte sur l'exploitation et l'exportation actuelles de cassitérite, et la manière dont le « vécu » de ce minerai reflète celui de la ruée vers le coltan de 2000. Il semblerait que d'importantes leçons du passé n'aient pas été apprises : la communauté internationale doit agir sans plus tarder pour que le pays ne s'enfonce pas de nouveau dans une guerre de grande ampleur.

Violence et atteintes aux droits de l'Homme dans les régions minières des Kivus

Les régions minières du Nord et du Sud-Kivu sont empreintes de violence. Les atteintes aux normes internationales des droits de l'Homme et au droit humanitaire sont colossales. Les abus commis par les soldats et autres combattants armés à l'égard des civils incluent des meurtres, des viols, de la torture, des arrestations arbitraires, des intimidations, des mutilations et la destruction ou le pillage de biens privés.⁶ Ceci provoque également des déplacements de population⁷ avec toutes les conséquences que suppose ce phénomène, les gens étant forcés d'habiter dans des conditions inhumaines et dangereuses à la portée des combattants armés. Certains éléments d'information démontrent que tous les groupes armés sont impliqués dans ces abus contre les civils.⁸ Les abus sont totalement liés aux ressources naturelles, surtout dans les provinces de l'est, et employés pour obtenir le contrôle des zones riches en ressources ou pour grever ces

ressources. L'impunité est très répandue et l'inaction de la part du gouvernement de transition envers les auteurs de ces abus envoie dans toute la RDC un message de tolérance, voire d'encouragement des abus.

Au Sud-Kivu, les atteintes aux droits de l'Homme sont monnaie courante, des meurtres, viols et pillages de biens se produisant au quotidien. Ces abus sont perpétrés par les combattants des FDLR et des FARDC.⁹ Par exemple, le 25 mai 2005, 18 civils ont été tués, 11 ont été blessés et jusqu'à 50 ont été enlevés par les soldats des FDLR dans la localité de Nindja à 80 km au nord-ouest de Bukavu.¹⁰ Les habitants du Sud-Kivu vivent dans la crainte des nombreux soldats des FARDC mal formés, mal encadrés et sous-payés qui ont été déployés récemment dans la région.



Mineurs congolais dans la ville de Mubi près de Walikale, dans le Nord-Kivu, cassant et empaquetant des blocs de cassitérite brute.

La MONUC dans les Kivus

La MONUC a eu une présence dans les Kivus depuis le début de ses opérations en RDC fin 1999¹⁰. Récemment, la MONUC a été critiquée pour ne pas avoir mené à bien certains points essentiels de sa mission, en particulier la protection des civils. Cet échec est imputable, d'une part, à un manque de stratégie et de vision cohérente, lesquelles auraient permis la mise en application du mandat,¹¹ et, d'autre part, à un manque de capacités. Ceci transparaît dans tous les aspects du travail de la MONUC, de la protection des civils au soutien de l'armée nationale en démobilisant les FDLR, et dans l'entrée en vigueur en juillet 2003 de l'embargo sur les armes.

L'un des incidents qui a compromis le travail de la MONUC dans les Kivus a été sa réaction par rapport au siège de Bukavu de mai 2004. La MONUC a été accusée de ne pas agir assez rapidement et avec suffisamment de confiance aux combats qui se déroulaient dans la ville.¹² Bien que clairement chargée de protéger les civils, la MONUC a très peu agi pour défendre les habitants de Bukavu contre les nombreux pillages, massacres et viols qui ont eu lieu du 26 au 29 mai. La MONUC a ainsi suscité une réaction brutale, qui s'est traduite par de violentes protestations à son quartier général de Kinshasa et dans ses bureaux régionaux de représentation dans tout le pays.

La MONUC avait manifestement besoin d'augmenter rapidement sa présence et son impact au Kivu et, en septembre 2004, 5 900 soldats pakistanais et indiens y ont été déployés. Cependant, malgré ces troupes supplémentaires, Global Witness a observé très peu de patrouilles de la MONUC à Goma et à Bukavu en février 2005.

La démobilisation des FDLR dans les Kivus a été un processus lent. En 2004, la MONUC a reconnu que le désarmement et la démobilisation volontaires ne pouvaient progresser davantage, et l'organisation a été chargée de soutenir la nouvelle armée dans un exercice de désarmement par la force.¹³ Reste encore à voir l'efficacité de l'intervention de la MONUC dans ce processus.

La MONUC a été chargée de surveiller et de décourager le mouvement illégal d'armes passant les frontières congolaises pour entrer dans les Kivus et l'Ituri en 2003. Le 18 avril 2005, le Conseil de sécurité de l'ONU a étendu l'embargo sur les armes à « tout destinataire » dans l'ensemble du pays. Cependant, cette partie de sa mission n'a pas été suffisamment appliquée. On ne constate aucune présence de la MONUC aux postes de frontière et l'organisation n'effectue aucune fouille systématique des véhicules ou perquisition de domicile dans les Kivus.¹⁴ On note également une présence inadéquate des observateurs de la MONUC sur les terrains d'aviation, malgré certains éléments d'information prouvant l'utilisation des terrains d'aviation par des avions qui apportent des armes dans la région. Des observateurs de la MONUC sont désormais stationnés aux aéroports de Goma et de Bukavu, mais la plupart des 300 terrains d'aviation que compte l'est de la RDC restent totalement sans surveillance.

À l'heure actuelle, la MONUC n'a aucun mandat lui permettant de surveiller le commerce clandestin des ressources naturelles en RDC. Cependant, les liens étant très étroits entre le commerce des armes et celui des minerais, un effort concerté destiné à combattre le flux d'armes dans cette région pourrait à son tour réduire le mouvement illicite et incontrôlé des ressources. Le rapport entre commerce des ressources naturelles, mouvements d'armes et combats dans l'est de la RDC ayant été mis en lumière sans aucune équivoque, la mission de la MONUC devrait être étendue pour inclure la surveillance des flux illicites de ressources. Une formation adéquate et un renforcement des capacités devraient être fournis aux observateurs de la MONUC afin qu'ils puissent accomplir la fonction cruciale et indispensable à leur mission que constitue la surveillance.



L'est de la RDC en proie à la violence depuis 1996.

¹⁰ Pour une analyse détaillée du travail de la MONUC, se référer aux rapports disponibles sur les sites Web de l'International Crisis Group et de l'Institute for Security Studies.

5 L'exploitation du coltan

Le coltan est un minerai à partir duquel sont extraits les métaux précieux que sont le columbium (également appelé niobium) et le tantale. Le tantale entre surtout dans la fabrication de condensateurs pour appareils électroniques tels que les téléphones portables et les ordinateurs.

La RDC dispose de gisements considérables de coltan et, lorsque la demande internationale et les cours sont montés en flèche en 2000, diverses factions militaires n'ont pas tardé à utiliser le commerce du coltan pour financer leurs activités. De nombreux rapports très documentés ont été rédigés sur ce problème et des recommandations ont été faites sur la façon de séparer les ressources du pouvoir. Peu de ces recommandations ont cependant été mises en œuvre, et le commerce a fini par ralentir, non pas suite à une quelconque action tangible de la part du gouvernement de la RDC ou de la communauté internationale, mais simplement en raison de la chute du cours du coltan.

64 % des réserves mondiales de coltan connues se trouvent en RDC

Bien que l'Australie soit actuellement le plus grand producteur de coltan, il est estimé que l'Afrique possède 80 % des réserves mondiales, dont 80 % se trouveraient en RDC. On trouve également des gisements de coltan au Canada, au Brésil, en Thaïlande, en Malaisie et en Chine.

La consommation mondiale de coltan a augmenté brusquement en 2000 pour atteindre environ 2 268 tonnes, une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente, dopée principalement par la croissance du secteur de l'électronique. Les prix ont culminé à 164 dollars le kilo en novembre 2000 et la population de l'est de la RDC a soudain été entraînée dans une ruée sans précédent vers le coltan.¹⁵ En 2002, les États-Unis étaient la principale destination des exportations de coltan de la RDC.

Les mineurs congolais travaillaient à l'extraction du minerai tandis que les négociants rwandais (et parfois ougandais) en faisaient le commerce. L'activité était très

organisée et coordonnée centralement depuis un organisme administratif connu sous le nom de Bureau du Congo, situé au ministère rwandais de la Défense.¹⁶ Pendant toute la guerre, le Rwanda a profité directement de l'exploitation du coltan dans l'est de la RDC, et l'on a laissé entendre qu'entre fin 1999 et fin 2000, l'armée rwandaise avait à elle seule encaissé des revenus d'au moins 20 millions de dollars par mois.¹⁷

Ce phénomène a débuté lorsque le RCD s'est emparé du pouvoir au Kivu en août 1998. Les leaders du RCD ont commencé à piller les réserves de coltan avec leurs partenaires rwandais.¹⁸ Peu après la mise en place du nouveau gouvernement rebelle du RCD, le parti s'est mis à prélever ses propres taxes sur les exportations de coltan. Par exemple, de 1998 à 2000, le RCD a contraint chaque poste ou comptoir d'échange opérant sur son territoire à verser 15 000 dollars pour obtenir un permis de 12 mois.¹⁹ Les comptoirs sous licence ont également dû payer une taxe estimée à 8 % de la valeur totale des exportations. La société SONEX a été fondée en mars 1999 à Kigali par le RCD-G afin de servir de bras financier de l'organisation et d'établir un processus applicable au transfert des ressources comme le coltan entre le RCD et Kigali.²⁰

Cette situation a changé le 20 novembre 2000 avec la création d'une autre société, la SOMIGL, à laquelle le RCD-G aurait accordé le monopole de toutes les exportations de coltan provenant des territoires détenus par les rebelles. Le monopole, mis en place pour financer l'effort de guerre du RCD-G, constituait une réponse directe à la montée brutale des cours du coltan. La SOMIGL aurait permis au RCD de financer sa propre armée pour la première fois. Sous le contrôle de Nestor Kiyimbi, le ministre des Mines du RCD, l'argent du coltan aurait servi à entretenir une armée du RCD forte de 40 000 hommes. Cependant, les cours ont chuté considérablement fin mars 2001 (atteignant un niveau plancher en octobre 2001 représentant moins du tiers de leur niveau le plus élevé) et la direction du RCD a décidé d'abandonner le monopole de la SOMIGL, en libéralisant de nouveau le marché.²¹

En plus du contrôle de l'exploitation du coltan par l'armée rwandaise et le RCD, il a été rapporté que des groupes Maï-Maï prélevaient des taxes sur les mineurs de coltan dans des endroits tels que Ntoto dans la zone de Masisi, au Nord-Kivu.²²

6 L'exploitation de la cassitérite

La cassitérite a pris le relais du coltan en tant que ressource de choix pour les groupes militaires des provinces du Kivu. Ce transfert s'est fait facilement, les deux minerais se trouvant souvent ensemble et pouvant être exploités avec des méthodes artisanales. Par ailleurs, dans les Kivus, ils reposent tous les deux sur des structures commerciales pratiquement identiques.

La cassitérite

L'étain est exploité sous la forme de différents minerais, dont le plus important est la cassitérite, à laquelle nous nous référons dans ce rapport. L'étain a divers emplois, allant du revêtement d'autres métaux pour empêcher la corrosion (ainsi, les boîtes de conserves sont en acier recouvert d'une couche d'étain) aux circuits imprimés, en passant par la plomberie, les plombages dentaires et les produits ignifuges. La montée récente des cours est due à un accroissement de la demande, en partie du fait de la nouvelle réglementation sur l'environnement mise en place au Japon et en Europe occidentale, qui a forcé les fabricants à utiliser l'étain et non le plomb dans les tableaux de circuits imprimés.

La consommation mondiale a augmenté de 14 % (ou 20 000 tonnes) au premier semestre 2004, alors que les consommateurs réagissaient de manière excessive à la menace d'une pénurie de l'offre.²³ L'étain est devenu le métal le plus

échangé à la bourse des métaux de Londres et les cours ont triplé entre août 2002 et mai 2004,²⁴ atteignant, en mai 2004, 9 600 dollars par tonne, leur plus haut niveau depuis dix ans. Aujourd'hui, les cours restent élevés, à 8 045 dollars par tonne,²⁵ mais reste à savoir combien de temps ils pourront se maintenir ainsi. Ils se sont déjà effondrés en 1985 et ils s'effondreront probablement de nouveau. La montée des prix a été accompagnée par la hausse de l'intensité et de la régularité des combats dans l'est de la RDC, d'où provient l'une des meilleures qualités d'étain. Lorsqu'il s'agit de financer une guerre, un cours aussi élevé représente un revenu important pour la logistique et les enrichissements personnels.

En RDC, la cassitérite se trouve en général exactement aux mêmes endroits que le coltan. Parmi les principales zones dans les Kivus figurent Walikale et Masisi au Nord-Kivu, Kamituga au Sud-Kivu et Kalima au Maniema. La carte ci-dessous indique les gisements de minerais et les principales mines de cassitérite situées dans l'est de la RDC. Des méthodes d'extraction semblables à celles du coltan sont utilisées. Son extraction ne requiert pas d'équipements industriels et ne nécessite donc pratiquement pas d'investissements, bien qu'elle génère des rendements financiers considérables.

Avec la RDC, les principaux producteurs mondiaux d'étain sont l'Australie, la Bolivie, le Brésil, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie et le Royaume-Uni. Les principaux consommateurs sont le Brésil, la France, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.²⁶



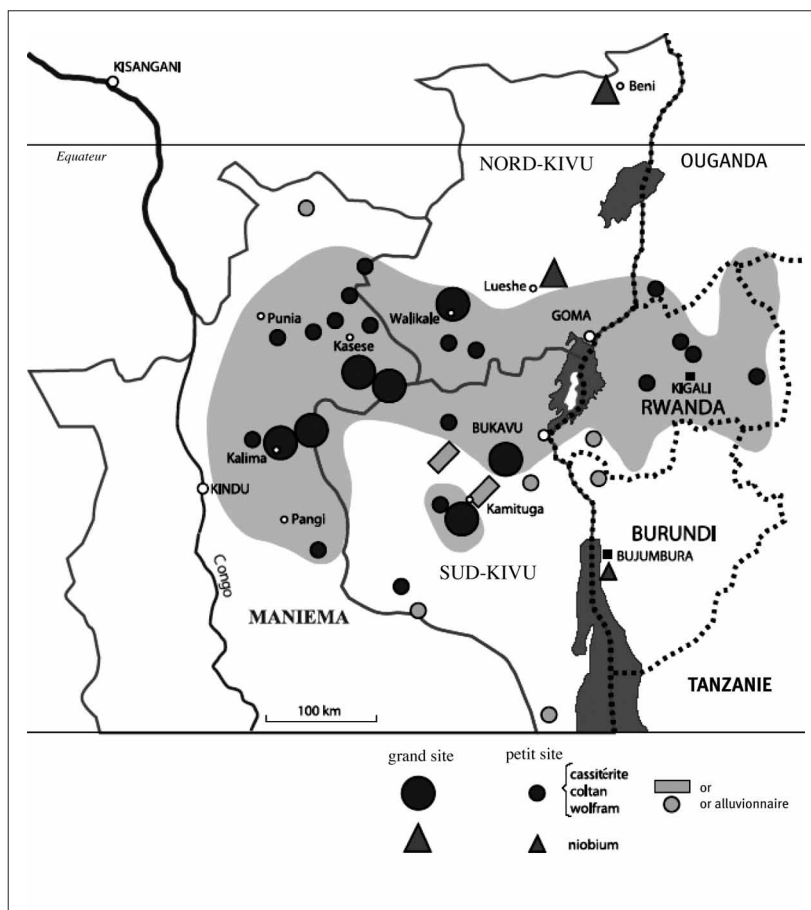
Credit: Reuters

Sous haute sécurité, un mineur congolais dans la ville de Mubi empaquète des blocs de cassitérite brute.

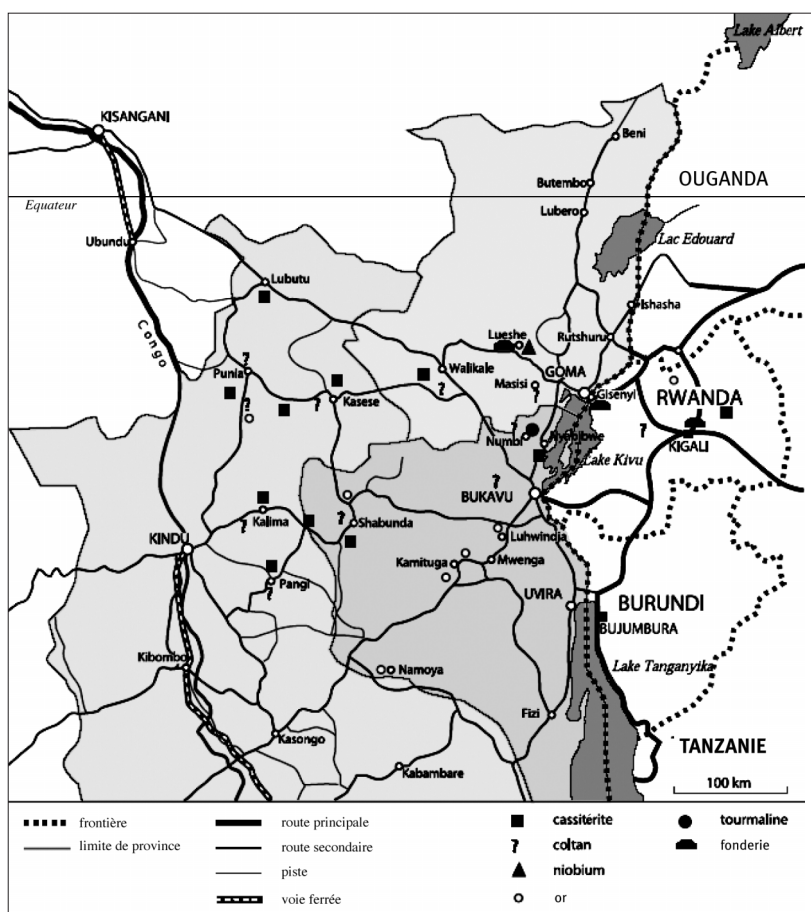
L'histoire turbulente des concessions minières dans les Kivus

À partir de 1976, les activités minières dans les Kivus ont été dominées par la Société Minière du Kivu (Sominki), une entreprise publique, mais la crise économique congolaise des années 1980 et la chute des cours mondiaux de la cassitérite ont incité la Sominki à fermer beaucoup de ses sites industriels et à permettre à des particuliers de s'engager dans l'exploitation minière artisanale.²⁷ En 1995, la Sominki a été vendue à la société minière américaine Cluff Mining et à Canadian Banro Corporation. L'année suivante, Banro a racheté les actions de Cluff Mining et a créé une filiale congolaise, la Sakima.²⁸

Cependant, en 1998, Laurent Kabila a ordonné la dissolution de la Sakima et annulé tous ses droits car la transaction avait été signée par son prédécesseur, Mobutu. Peu après, une grande partie des stocks de cassitérite et de coltan de la Sakima se sont volatilisés : le RCD-G en a saisi une partie et le gouvernement a « réquisitionné » le reste. Après plusieurs batailles en justice à New York, au Cap et ailleurs, il a été convenu que la société mère de la Sakima, la Banro, pourrait garder les concessions aurifères congolaises, mais qu'elle perdrait le contrôle de la Sakima, qui, depuis 2002, semble inactive. D'après le site Web du Cadastre minier, qui est responsable de l'attribution de toutes les concessions en RDC, les concessions de cassitérite et de coltan dans les Kivus appartiennent toujours à la Sakima.²⁹



Gisements de minerais dans les Kivus



Mines dans les Kivus

Nord-Kivu

Un contrôle des ressources fortement militarisé

Le contrôle des ressources à Walikale, la plus grande et plus riche mine de cassitérite au Nord-Kivu, est très militarisé, les soldats « taxant » les mineurs sur le chantier minier et aux barrages routiers qui ponctuent la route allant de Bisie à Mubi, où se trouve le terrain d'aviation.³⁰ L'exploitation minière de Walikale a toujours été contrôlée par l'armée, que ce soit par les soldats Maï-Maï, du RCD-G ou des FARDC.³¹

Des ennemis sur les champs de bataille qui coopèrent pour s'enrichir

Des rapports indiquent qu'en 2003, un accord a été conclu entre les Maï-Maï et les troupes du RCD-G concernant le contrôle des ressources – coltan et cassitérite – dans la région de Walikale. La transaction a remis le contrôle de la mine de Bisie aux Maï-Maï, et celui de la ville de Mubi au RCD-G. Le bénéfice était ainsi que les Maï-Maï pouvaient taxer le commerce des minerais sur le site même de la mine, tandis que le RCD-G taxait les minerais transportés hors de la zone (et de nouveau à Goma).³²

Cette collaboration entre ennemis des champs de bataille, qui, ainsi, se partagent leurs butins de guerre, est un phénomène récurrent lors de situations de conflits. Par exemple, les Khmers rouges et le gouvernement cambodgien avaient conclu un accord par lequel le gouvernement accordait aux Khmers rouges les permis dont ils avaient besoin pour exporter du bois vers la Thaïlande, permettant aux deux parties de bénéficier des redevances prélevées sur cette marchandise.

Combats relatifs à l'obtention du contrôle des sites miniers : 1. les Maï-Maï et le RCD-G

L'accord conclu entre les Maï-Maï et le RCD-G semble avoir été rompu début 2004. Depuis, des combats intenses entre les deux groupes ont entraîné de nombreuses vagues de déplacement de la population. En juin et en septembre 2004, les combats entre les troupes Maï-Maï (soutenues par les FDLR) et les troupes du RCD-G concernaient l'obtention du contrôle des sites miniers lucratifs.³³

Combats relatifs à l'obtention du contrôle des sites miniers : 2. le RCD-G et les FARDC

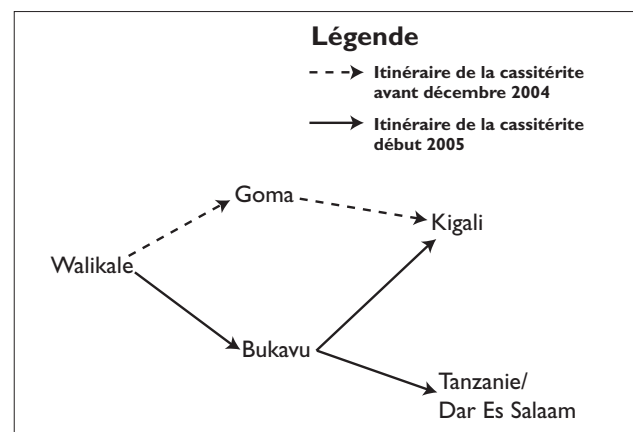
Le Président Joseph Kabila a récemment déployé 10 000 soldats du gouvernement dans l'est de la RDC.³⁴ Ces soldats des FARDC ont commencé à prendre le pouvoir dans les régions les plus importantes du Nord-Kivu, y compris Walikale. Les FARDC, avec le soutien des groupes locaux Maï-Maï, ont pris le contrôle

de la ville le 16 décembre 2004. Le RCD-G a été repoussé hors de la zone, ce qui a mis en colère les membres militaires et civils du parti qui, depuis, n'ont plus accès à la mine la plus riche en coltan et en cassitérite du Nord-Kivu.

Bien que les troupes du RCD-G se soient retirées sans trop de résistance, la perte de Walikale représente un coup terrible pour le parti en termes financiers car les principaux opérateurs économiques à Goma sont désormais dépossédés des grands gisements de minerais de Walikale. Toute tentative par les FARDC de progresser en direction de Goma et des zones proches de la ville frontalière se heurtera à la résistance farouche d'Eugène Serufuli, le gouverneur du Nord-Kivu, et de ses alliés des milieux politiques et des affaires.

Le changement de contrôle militaire de la ville a entraîné des modifications au niveau des voies commerciales de la cassitérite. Lorsque la ville était contrôlée par le RCD-G, la cassitérite quittait Walikale par avion de 15 à 20 fois par jour à destination de Goma, ville également contrôlée par le RCD-G, d'où elle faisait route vers Kigali, la capitale rwandaise. Le Groupe d'Experts de l'ONU s'est rendu compte que de nombreux avions loués pour transporter la cassitérite de Walikale à Goma avaient également servi à acheminer les soldats et leurs ravitaillements dans la zone.³⁵ Chaque vol transportait environ 1,5 à 2 tonnes de cassitérite, soit 22 à 40 tonnes transportées par jour,³⁶ représentant une source de revenus précieuse pour le RCD-G. Lorsque les cours de la cassitérite ont atteint leur niveau maximum au milieu de 2004, plus de 50 000 dollars de cassitérite quittaient Walikale chaque jour.

Cependant, lorsque le gouvernement congolais a repris la ville en décembre 2004, il a mis un terme aux vols décollant de Walikale pour Goma.³⁷ Au lieu de cela, la cassitérite a dû être transportée à destination de Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, également contrôlée par les FARDC. Les observateurs de la MONUC en poste à l'aéroport de Bukavu en février 2005 indiquent qu'environ 10 à 15 vols y atterrissent



chaque jour avec, à leur bord, de la cassitérite, chaque avion en transportant jusqu'à deux tonnes. De là, la cassitérite fait route vers Goma,³⁸ la Tanzanie ou le Rwanda, bien qu'il soit difficile d'obtenir des renseignements sur les itinéraires exacts.

Cependant, les informations obtenues en juin 2005 indiquent que la situation a encore une fois évolué et que de grandes quantités de cassitérite repassent maintenant par Goma. Les opérateurs de Goma ont à nouveau accès aux approvisionnements de cassitérite à Walikale, ce qui suggère une coopération accrue entre les représentants du RCD-G et les troupes des FARDC à Walikale.³⁹

La conséquence du contrôle militarisé des ressources de Walikale est que le patrimoine riche en minerais de la région a profité aux négociants locaux et aux nombreuses factions armées, en



Credit: Reuters

Panneau indiquant les deux villes principales des Kivus

laissant la population locale dans l'insécurité et la pauvreté, sans parler des pertes de recettes fiscales pour le gouvernement central.

Eugène Serufuli, gouverneur du Nord-Kivu

Après la formation du gouvernement de transition, de nouveaux gouverneurs ont été nommés dans tout le pays. L'idée était de désigner des gouverneurs issus d'un parti différent de celui qui contrôlait la province pendant la guerre. Dix des onze provinces ont suivi cette règle. La seule exception a été le Nord-Kivu où **Eugène Serufuli**, un homme fort du RCD-G, a conservé son poste. Serufuli avait en effet été nommé gouverneur par Kigali en septembre 2000. En d'autres termes, le RCD-G a gardé le contrôle de la province.

Le contrôle de Walikale aurait profité à Serufuli et à l'élite du monde des affaires qu'il tient sous sa coupe. Serufuli a eu le droit de continuer de diriger le Nord-Kivu de façon autonome, et peu d'efforts ont été déployés pour réconcilier son administration avec le gouvernement de transition.⁴⁰ Lorsque Serufuli est devenu gouverneur, il a ravivé les Local defence forces (LDF), créant sa propre armée personnelle et la transformant en une armée composée uniquement de Hutu. La force comprenait 10 à 15 000 combattants.⁴¹ Bien qu'en 2003, ceux-ci aient été intégrés à l'ANC (l'aile militaire du RCD-G), Serufuli a continué d'exercer un contrôle important sur ces troupes.⁴² Cependant, des informations récentes indiquent que cette situation est en passe de changer et que de plus importants efforts ont été concédés pour intégrer l'ANC aux FARDC au Nord-Kivu.⁴³

Un nouveau commandant militaire a été nommé au Nord-Kivu, le général Amisi. Bien qu'Amisi soit issu de l'aile militaire du RCD-G, il n'est pas rwandophone, contrairement à son prédécesseur, le général Obedi, et semble désireux de faire avancer le programme de travail du gouvernement de transition, notamment la réunification de l'armée.⁴⁴ Cette initiative a inéluctablement entraîné un conflit avec Serufuli, car le contrôle du Nord-Kivu est le seul atout politique qu'il reste à ce dernier, et il lui faut garder le contrôle de la province.⁴⁵

Bien que le RCD-G soit représenté dans le gouvernement central, grâce aux sièges obtenus à Kinshasa et à la nomination du vice-président Ruberwa, le parti a été durement touché par des désaccords internes. Cet état de faits a incité le nouveau gouverneur du Nord-Kivu à garder le contrôle de la province et à éviter de prendre part au gouvernement de transition et au processus de paix.

Au-delà du soutien limité dont il bénéficie parmi les populations parlant le Kinyarwanda (les communautés hutu et tutsi) du Nord-Kivu, le RCD-G reste très impopulaire, la majorité des Congolais le considérant comme la marionnette du Rwanda.⁴⁶ Par ailleurs, les partisans de la tendance dure du RCD-G à Goma ont accusé Ruberwa de ne pas avoir réussi à représenter leurs inquiétudes vis-à-vis de ce qu'ils considèrent être des persécutions ethniques envers ces communautés hutu et tutsi dans l'est de la RDC. Ces extrémistes du RCD-G dans les Kivus, qui pensent ne rien avoir à gagner de la transition, peuvent être considérés comme un élément perturbateur du processus de paix de la RDC.⁴⁷

Serufuli a cofondé une organisation appelée TPD, dirigée par Alexis Makabuza. Bien que qualifiée d'ONG par Serufuli et ses associés, elle est considérée par tous comme son parti politique.⁴⁸ Elle a au départ été créée pour rapatrier les réfugiés rwandais du Nord-Kivu, en collaboration avec les autorités rwandaises. Cependant, elle a maintenant les fonctions d'une entreprise parapublique, impliquée dans tous les domaines, depuis la construction des routes jusqu'au transport des troupes des Local defence forces et de leurs ravitaillements.⁴⁹ Il a été rapporté plusieurs fois que les camions de la TPD auraient servi à transporter les soldats de Nkunda à Bukavu en mai 2004 pour le siège de la ville.⁵⁰ Certains ont également avancé que la TPD aurait été impliquée dans la distribution d'armes parmi les groupes armés à Masisi et la communauté rwandophone au Nord-Kivu.⁵¹ D'après l'opinion générale, Serufuli dirigerait les fonds publics via la TPD pour gérer son organisation militaire et administrative au Nord-Kivu, et cet argent servirait ensuite à payer les soldes et le ravitaillement des combattants de sa Local defence force.⁵²

De la mine aux comptoirs jusqu'à l'exportation

Un fois la cassitérite extraite, elle est vendue aux préposés aux achats, ou « comptoirs ». Les comptoirs organisent ensuite le transport du minerai par avion ou par camion. Le minerai transite quelquefois via plusieurs destinations différentes avant d'être acheté par une société qui le transformera et le vendra sur les marchés internationaux.

Les mines

La mine la plus grande et la plus riche du Nord-Kivu se trouve à Bisie, près de Walikale (à l'ouest de Goma). Elle contient également du coltan et était l'un des principaux sites producteurs pendant le boom du coltan. La cassitérite y coûte 1 à 2 dollars le kilo, et deux fois ce prix dans les comptoirs de Goma et sur d'autres lieux d'échange.⁵³ Il existe également plusieurs mines de cassitérite importantes autour de Masisi, au nord de Goma, notamment la mine de Bisuru Bibatama.

Les prix varient légèrement d'une région à l'autre mais, en général, les mineurs artisanaux vendent leurs minerais aux intermédiaires environ 1,50 à 2 dollars le kilo, et les intermédiaires les revendent à leur tour aux comptoirs un peu moins de 3 dollars le kilo.⁵⁴

Les comptoirs

La grande majorité de l'exploitation dans les Kivus étant artisanale, de nombreux comptoirs se sont implantés pour faire le commerce du minerai. Ils achètent le minerai, soit directement auprès des mineurs, soit auprès d'intermédiaires (les négociants), et en organisent ensuite l'exportation.

De nombreux négociants se sont plaints auprès de Global Witness de ce qu'ils appellent le « problème des taxes du gouvernement », bien qu'on ne sache pas très bien s'il s'agit de taxes versées au gouvernement local ou au gouvernement central. L'argument des négociants est que les taxes élevées les empêchent de rivaliser avec le marché international et, par conséquent, les entreprises préfèrent négocier avec les pays voisins où, prétendent-ils, les taxes ne sont pas aussi élevées.⁵⁵ Les nouveaux taux d'imposition nationaux introduits par Kinshasa sont apparemment plus élevés qu'à l'époque où le RCD-G contrôlait la région.⁵⁶ Ces taux ont augmenté en 2004. Par exemple, le prix d'une carte de préposé aux achats de cassitérite est passé de 300 à 345 dollars.⁵⁷ Qui plus est, ces préposés doivent verser des taxes pour couvrir le coût de différents organismes administratifs décentralisés, tels que le bureau du maire, et de différents services du gouvernement tels

que le bureau d'inspection et les douanes congolaises.⁵⁸ Les comptoirs affirment que ces coûts sont trop élevés et qu'ils encouragent la contrebande vers le Rwanda.

Le plus grand comptoir des Kivus est **Metal Processing Congo (MPC)**, qui détient un centre d'achat à Goma, et qui, jusqu'à récemment, en avait également un à Bukavu, au Sud-Kivu. Le bureau de Bukavu était géré par un Iranien, M. Baman, qui aurait été arrêté par la 10^{ème} Région militaire à Bukavu en février 2005,⁵⁹ bien que les raisons et les circonstances de sa supposée arrestation soient troubles. Aucun autre renseignement sur son arrestation ou sur le lieu où il se trouve n'a pu être obtenu. Pendant la visite de Global Witness au Sud-Kivu en février, le bureau de MPC était ouvert mais M. Baman était « en déplacement » et ses collègues n'ont pas pu répondre aux questions en son absence.⁶⁰ Cependant, il a récemment été rapporté que MPC aurait fermé son bureau de Bukavu, probablement en raison de désaccords avec les autorités du Sud-Kivu.⁶¹

MPC appartient à la **Metal Processing Association (MPA)**, décrite plus en détails ci-dessous, l'entreprise qui agit également en tant qu'agent exportateur.

Plusieurs autres comptoirs sont implantés à Goma, notamment Munsad Minerals, Clamab, Sodexmines et Cometex, ainsi que des exploitants indépendants,^{62, 63} tels que les frères Makabuza qui sont des proches du gouverneur Serufuli.⁶⁴

Le Groupe d'Experts de l'ONU a déclaré récemment : « Les réseaux commerciaux en concurrence se sont alignés sur différentes unités armées sur le terrain à Walikale, afin d'obtenir un accès privilégié à la cassitérite. À ce titre, les réseaux fournissent à leurs alliés un soutien logistique comme le transport de personnel militaire et de ravitaillement. »⁶⁵ On ne sait pas exactement à quels comptoirs le Groupe d'Experts des Nations Unies fait référence. Ces alliances leur ont permis d'accéder aux zones minières même pendant les périodes de combats intensifs. Par exemple, pendant les combats de septembre 2004, seul le comptoir Sodexmines a eu l'autorisation d'effectuer des vols dans cette zone en raison des relations directes qu'il entretenait avec les forces armées contrôlant le terrain d'aviation de Mubi.⁶⁶

Les comptoirs ont été sérieusement affectés par le changement de contrôle de Walikale, du RCD-G au gouvernement congolais. En février 2005, Global Witness a rencontré des représentants de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) à Goma ; ceux-ci étaient furieux de la prise de contrôle de Walikale par

le gouvernement qui leur interdisait l'accès à leurs approvisionnements en cassitérite, et les contraignait à concentrer leur activité commerciale sur un approvisionnement en plus faibles quantités depuis des régions comme Masisi, au nord de Goma.⁶⁷

Sociétés de transport

Les sociétés de transport jouent un rôle clé dans l'acheminement de la cassitérite à travers les Kivus et de l'autre côté de la frontière. L'absence de routes dans la plupart des régions minières de l'est de la RDC fait que les produits miniers sont transportés manuellement depuis les chantiers jusqu'aux terrains d'aviation situés à proximité puis acheminés à bord de petits avions vers les centres de négoce de Goma et de Bukavu. Le minerai est alors exporté par la route depuis ces centres de négoce vers les pays voisins à l'est : au Rwanda et, dans une moindre mesure, au Burundi et en Tanzanie. Les Kivus se trouvent à plus de 1 500 km de Kinshasa – soit une distance supérieure à celle qui sépare Londres de Rome – et aucune route ne relie ces régions à la capitale.

Parmi les principales compagnies de fret aérien implantées dans les Kivus figurent Kivu Air, Eagle et Swala.⁶⁸ La plupart de ces compagnies possèdent un ou deux avions qui font chaque jour la navette entre les zones minières et Goma ou Bukavu, apportant aux régions des marchandises comme de la bière, des vêtements et de la nourriture, et rapportant de la cassitérite.⁶⁹

Les comptoirs les moins importants font acheminer le minerai à bord d'avions qui transportent également des passagers et d'autres marchandises, tandis que le plus gros comptoir, MPC, a suffisamment de minerai à acheminer pour affréter ses propres avions.⁷⁰

Les principales sociétés de transport routier du Nord-Kivu sont TMK (Transport et Manutention du Kivu) et Jamo Safari, qui appartiennent à Modeste Makabuza.⁷¹ Modeste Makabuza serait également lié à l'ONG du gouverneur Serufuli TPD (voir page 17), dirigée par Alexis Makabuza, le frère de M. Makabuza. Il est intéressant de noter que l'initiative TPD est également active dans le domaine du commerce et du transport de la cassitérite,⁷² des témoins rapportant que la cassitérite aurait transité par sa base à Goma.⁷³ Cette entreprise de transport est dirigée par Alexis Makabuza.

Acheteurs étrangers et traitement du minerai

Le principal acheteur de cassitérite du Nord-Kivu est la Metal Processing Association (MPA), qui gère un service d'exportation entre Goma et Gisenyi, de l'autre côté de la frontière, au



Credit: Reuters

Pesée de la cassitérite

Rwanda. Selon le directeur de la société, MPA achète de la cassitérite auprès d'acheteurs agréés dans les régions de Kalemie et de Kindu, à l'est de la RDC.⁷⁴

La MPA possède une fonderie à Gisenyi, au Rwanda, juste de l'autre côté de la frontière par rapport à Goma, qui produit environ 200 tonnes de lingots d'étain par an.⁷⁵ L'usine prête à controverse et a irrité de nombreux dirigeants congolais qui estiment que leur pays est exploité, aucune valeur réelle n'étant ajoutée à la cassitérite à l'intérieur de la RDC.⁷⁶

La totalité de cet étain est vendue, par l'intermédiaire de **Metmar Trading** dans le cadre d'un accord de commercialisation exclusive, à l'ancien numéro un de la fabrication en Afrique du Sud, ISCOR (Iron and Steel Corporation of South Africa), qui a récemment fait l'objet de plusieurs fusions pour finalement être intégré à **Mittal Steel**, le plus grand fabricant d'acier au monde.⁷⁷ Le directeur de Metmar a confirmé en 2004 que la majeure partie de la cassitérite que son entreprise avait achetée provenait de l'est de la RDC, tout comme quelques envois occasionnels de coltan.⁷⁸

MPA a signé en décembre 2004 un accord de commercialisation exclusive avec la SARL Sakima (Société Aurifère du Kivu et du Maniema), la compagnie minière publique de la RDC, concernant l'ensemble de sa production et de ses exportations de cassitérite pour une période de cinq ans.⁷⁹ Le gérant a déclaré que cet accord donnait à la MPA 37 zones de concession dans l'est de la RDC dont il espérait exploiter la production au cours de l'année prochaine.⁸⁰

Reste à voir si la MPA contrôle désormais également tous les baux d'exploitation minière de la Sakima – les droits originaux de la Sominki avaient pour la plupart expiré en 1997 (pour plus de renseignements sur la Sominki et la Sakima voir l'encadré page 15). Le directeur semble convaincu que tel est le cas, et il projette de construire un haut fourneau de 30 millions de dollars pour faire passer la production annuelle à 5 000 tonnes de lingots d'étain afin de tirer parti de l'accord conclu avec la Sakima.⁸¹

La MPA étant un comptoir, il semble peu probable qu'elle s'intéresse à l'exploitation minière industrielle des concessions de la Sakima. Elle louera probablement les services des autres pour exploiter les concessions de façon artisanale. En d'autres termes, elle ne va probablement pas investir dans la région.

Une étude de faisabilité relative au nouveau haut fourneau a été réalisée récemment et les fonds pour sa construction devraient être levés par une cotation sur le marché des

investissements alternatifs de la bourse de Londres. Le directeur espère qu'une fois qu'elle sera complètement opérationnelle, la nouvelle raffinerie continuera d'approvisionner ISCOR avec un minimum de 400 tonnes d'étain par an, le reste étant commercialisé sur les marchés internationaux, dont une « quantité substantielle » destinée à la Chine.

La MPA dispose d'un petit bureau d'achat sans employés à Modderfontein, près de Johannesburg.⁸² La société n'est pas immatriculée au Companies and Intellectual Property Registration Office (CIPRO) du ministère sud-africain de l'Industrie et du Commerce,⁸³ mais Brian Christophers, le directeur, affirme que la MPA est immatriculée à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu. Ceci n'a pas pu être vérifié de façon indépendante en raison des difficultés d'obtention des registres des sociétés en RDC.

Selon M. Christophers, la MPA, qu'il a lui-même fondée avec Bruce Stride en 2001, est actuellement gérée par trois Sud-africains : lui, Nick Watson et Ronald Crossland. Selon des informations communiquées récemment par les Nations Unies, Nick Watson, un homme d'affaires du Cap, serait un associé du Rwandais Tibere Rujigiro, un homme qui, toujours selon les informations disponibles, soutiendrait fortement le parti rwandais au pouvoir.⁸⁴ M. Christophers a insisté sur le fait que la MPA est « bien connue de la MONUC » et qu'elle a pleinement coopéré avec la mission des Nations Unies en RDC.⁸⁵

Sud-Kivu

La situation militaire au Sud-Kivu est très différente de celle du Nord-Kivu. Tout comme le Nord-Kivu, le Sud-Kivu a été principalement sous le contrôle du RCD et de l'armée rwandaise pendant la guerre.⁸⁶ Cependant, après une occupation de Bukavu de plusieurs semaines par les milices du RCD-G dirigées par le colonel Mutebutsi et le général Nkunda en mai 2004,⁸⁷ la ville est restée sous le contrôle du gouvernement central.

Le gouverneur du Sud-Kivu est issu de l'Opposition politique, tandis que ses deux vice-gouverneurs proviennent du RCD-G et de la société civile. Plusieurs problèmes se sont produits récemment : le gouverneur a été rappelé à Kinshasa en raison d'accusations relatives à un détournement de fonds publics qui auraient été portées contre lui ; il aurait nommé du personnel sans avoir consulté ses adjoints de manière adéquate,⁸⁸ et les deux vice-gouverneurs se sont mis en grève pour s'opposer à son retour. La réunification de

Problèmes associés à l'exploitation minière artisanale

Seules deux activités sont accessibles aux hommes des zones rurales des Kivus : l'agriculture de subsistance et l'exploitation minière. Pendant la phase d'essor du coltan, en 2000, beaucoup d'habitants de ces régions ont abandonné les activités agricoles traditionnelles pour aller travailler dans les mines, ce qui a engendré une instabilité agricole et des pénuries alimentaires. Par exemple, en raison de cet effondrement agricole, la farine de manioc, un aliment de base dans la région, que l'on peut facilement cultiver à Walikale, doit maintenant être transportée par avion dans la région.⁹¹

Le secteur minier n'est pas du tout réglementé et très désorganisé, aucun contrôle des mines ou des conditions de travail n'y étant effectué. De jeunes gens et des garçons travaillent dans les mines à ciel ouvert sans équipement, souvent sans outils de base et sans équipement de protection contre les chutes de pierre et les coulées de boue. Les conditions sont lamentables et les accidents fréquents.

La plupart des sites miniers de l'est de la RDC sont inaccessibles par la route. Des milliers d'hommes des Kivus perçoivent un maigre salaire pour transporter à pied des sacs de cassitérite de 50 kg, souvent sur de longs trajets pour acheminer le minerai jusqu'à la ville ou au terrain d'aviation le plus proche. Dans certaines zones, par exemple à la mine de Bisie près de Walikale, ce trajet à pied prend plusieurs jours et des dangers comme les barrières militaires sont fréquents en chemin.

La plupart des mineurs artisanaux de cassitérite de l'est de la RDC sont très peu payés. Les gains varient en fonction des endroits : dans la région de Miki (Sud-Kivu), les mineurs travaillent à deux et vendent environ 3 à 4 kg de cassitérite par jour (ce qui équivaut à 4 à 6 dollars),⁹² alors que dans d'autres régions, les mineurs gagnent moins d'1 dollar par jour. Dans beaucoup de ces endroits, l'exploitation minière constitue pour les hommes la seule possibilité de gagner de l'argent pour compléter leur production agricole de subsistance.⁹³



Mineurs artisanaux examinant la cassitérite, dans le Sud-Kivu

l'armée a également été problématique, les anciens soldats Maï-Maï ayant été furieux de ne pas recevoir la même solde que les forces entraînées.⁸⁹ Malgré ces difficultés, le gouvernement de Kinshasa est parvenu l'année dernière à maintenir un contrôle bien plus étroit du Sud-Kivu qu'au Nord-Kivu.

Un contrôle des ressources fortement militarisé

Des ennemis sur les champs de bataille qui coopèrent pour s'enrichir

Tout comme une coopération aurait semblé-t-il eu lieu entre les ennemis des champs de bataille au Nord-Kivu – les Maï-Maï et le RCD-G – en termes de partage des butins de la guerre, des témoignages semblables ont été rapportés du Sud-Kivu. Là, la collaboration entre les ex-combattants Maï-Maï et les FDLR concerne le transport des minerais hors des zones minières du Sud-Kivu.⁹⁰

Une extraction de cassitérite contrôlée par les troupes des FDLR

Au moins sept des mines de cassitérite du Sud-Kivu sont actuellement contrôlées par les troupes des FDLR.⁹⁴ Ceci est étayé par de nombreux témoignages indiquant que les FDLR contrôlent maintenant les réseaux économiques de quelques zones du Sud-Kivu.⁹⁵ Dans certains endroits, les FDLR taxent les mineurs une fois le minerai extrait.⁹⁶ Dans le Moyen Plateau et ailleurs au Sud-Kivu, les FDLR imposent des taxes sur l'exploitation ainsi que sur le transport des minerais.⁹⁷ Il est souvent rapporté que les soldats des FDLR pillent la population locale et agressent les gens dans les zones minières.⁹⁸ Dans la région Miki du territoire Mwenga au Sud-Kivu, les combattants FDLR prennent les civils congolais en embuscade et leur volent la cassitérite – ainsi que de menus butins – qu'ils revendent ensuite sur les principaux marchés de la région.⁹⁹

L'extraction de la cassitérite est également contrôlée par les soldats du gouvernement

Depuis la réunification de l'armée et le déploiement des soldats des FARDC dans les Kivus, plusieurs brigades se sont intéressées au secteur minier et un grand nombre de mines situées dans l'est de la RDC sont actuellement contrôlées par les FARDC. La plupart des soldats des FARDC étant sous-payés, voire pas payés du tout, beaucoup d'entre eux se sont tournés vers l'exploitation minière pour compléter leurs revenus. Comme c'est le cas des FDLR, les soldats des FARDC effectuent à certains endroits les activités de forage eux-

mêmes et, dans d'autres, le contrôle revêt la forme d'une taxe sur les mineurs artisanaux. Par exemple, à Miki, les mineurs artisanaux doivent verser une taxe mensuelle relativement faible d'1 dollar au chef traditionnel du village et au commandant local des FARDC.¹⁰⁰ Dans d'autres endroits tels que Walikale au Nord-Kivu, il semblerait que ces taxes soient bien plus élevées, pouvant parfois représenter jusqu'à la moitié de leur production journalière.

De la mine aux comptoirs jusqu'à l'exportation

Les comptoirs

Les listes des exportations dressées par l'Office congolais de contrôle^c au Sud-Kivu indiquent qu'en 2004 et début 2005, les agents qui exportaient officiellement de la cassitérite depuis Bukavu étaient la World Mining Company (WMC), Mudekereza-Defays-Mundenge (MDM appartenant – en partie – à un Belge, M. Michel Defays), Muyeye, Kamu, Olive, MPC (voir la partie sur les comptoirs du Nord-Kivu) et la Société Kotecha.¹⁰¹

Beaucoup de ces comptoirs étaient auparavant actifs dans le domaine de l'achat et de l'exportation de coltan. Certains d'entre eux, comme Muyeye, poursuivent aujourd'hui leur négoce de coltan en petites quantités, mais leur principal produit est actuellement la cassitérite.¹⁰² Ce changement est intervenu suite à la chute des cours du coltan en 2001 et à la hausse des cours de l'étain.

Le transport

Les documents officiels montrent qu'en 2004 et début 2005, les sociétés chargées du transport de la cassitérite exportée depuis Bukavu étaient Trafca, Agetraf, Inter Express, Amicongo et Sotrabco,¹⁰³ bien qu'il soit possible que d'autres entreprises aient transporté des minerais de manière non officielle dans l'est de la RDC.

Les acheteurs étrangers

On compte deux principaux acheteurs de cassitérite extraite du Sud-Kivu : une société belge, la Sogem, et une société britannique, Afrimex.

La Sogem

La majeure partie de la cassitérite provenant du Sud-Kivu est achetée par une société belge, la Sogem SA¹⁰⁴, une filiale détenue à 99,68 % d'UMICORE (ex-Union minière) et l'une des entreprises transnationales belges les plus importantes et les plus anciennes.¹⁰⁵ La Sogem, qui a des succursales dans 27 pays, est active dans les domaines de la commercialisation, du

^c L'Office de contrôle congolais est chargé de vérifier et d'enregistrer toutes les exportations quittant le pays.

trading et du courtage des métaux précieux et non ferreux. La Sogem est basée à Bruxelles (Belgique), et son directeur est M. P. Careyre. Les responsables de la société ont déclaré importer du plomb, du zinc, du cuivre, et de la cassitérite provenant d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, des États-Unis, du Brésil, du Pérou, de Taiwan, de France et du Venezuela, mais la RDC est curieusement absente de leur liste,¹⁰⁶ bien que des documents relatifs aux exportations de la RDC indiquent que la société importe bel et bien des marchandises de ce pays.¹⁰⁷

La Sogem achèterait depuis longtemps du coltan provenant de la RDC. Le Groupe d'Experts des Nations Unies, dans son rapport de 2001, a accusé la Sogem de coopérer avec la SOMIGL (le monopole du RCD-G).¹⁰⁸ Cependant, la Sogem a répondu à cette accusation en affirmant que son contrat avait été conclu avec le négociant MDM et non avec le monopole du RCD-G.¹⁰⁹ Les responsables de la Sogem ont affirmé avoir mis un terme au partenariat avec MDM en novembre 2000,¹¹⁰ au moment où MDM a été mis hors circuit par le monopole de la SOMIGL, ce qui a privé la Sogem de ses approvisionnements.¹¹¹ La Sogem a également déclaré faire des affaires dans les Kivus avant la saisie du pouvoir par Laurent Kabila et le début des hostilités dans la région.¹¹² Elle était donc soucieuse de se distancer des exploitants arrivés dans la région après le début de la guerre, une fois que le RCD-G s'était emparé du contrôle de l'est de la RDC.

Cependant, la Sogem aurait semble-t-il repris ses activités dans l'est de la RDC, même si la date de cette reprise est floue. Les cours du coltan ayant désormais chuté, la société semble acheter d'importantes quantités de cassitérite et de plus petites quantités de coltan auprès de plusieurs comptoirs du Sud-Kivu. Les données relatives aux exportations indiquent qu'en 2004, la Sogem aurait acheté de la cassitérite à MDM (son ancien fournisseur de coltan), WMC, Muyeye et Olive à Bukavu.¹¹³ Les données fournies par l'Office congolais de contrôle au Nord-Kivu révèlent également que la Sogem achèterait de la cassitérite provenant de cette région,¹¹⁴ mais nous n'avons pas pu savoir auprès de quels comptoirs ces achats s'effectuent.

Afrimex

Le deuxième plus important destinataire de la cassitérite provenant du Sud-Kivu est Afrimex, une société implantée à Wembley, au Royaume-Uni.¹¹⁵ Le nom d'Afrimex est apparu dans une liste du Groupe d'Experts de l'ONU répertoriant les entreprises qui ont importé du coltan provenant de l'est de la RDC pendant la guerre.¹¹⁶

Les directeurs généraux d'Afrimex sont Ketankumar Kotecha et Diti Ketan Kotecha.¹¹⁷ Ils sont également directeurs et actionnaires exclusifs de Kotecha Group Limited.

Des documents officiels relatifs aux exportations révèlent qu'en 2004 et début 2005, Afrimex a acheté de grandes quantités de cassitérite, et une quantité plus faible de coltan, à deux négociants du Sud-Kivu – Muyeye et Olive. La valeur de cette cassitérite s'est élevée à 1 308 000 dollars en 2004, soit 42,95 % du total des exportations officielles de cassitérite provenant du Sud-Kivu. Ce minerai provenait de différentes mines du Sud-Kivu et de Walikale au Nord-Kivu.

La Société Kotecha est le nom du bureau de Bukavu géré par les deux directeurs d'Afrimex. Ketan Kotecha déclare que la Société Kotecha existe depuis 1962 et qu'elle est dans le négoce de la cassitérite depuis les années 1980. Il affirme recevoir un camion de cassitérite par semaine provenant de Walikale. Le minerai est ensuite concassé – mais pas traité – à Bukavu¹¹⁸ puis transporté de Bukavu à Mombasa d'où il est acheminé par bateau vers le Royaume-Uni.¹¹⁹

Un directeur de service de la Kotecha à Bukavu a expliqué à Global Witness que la société achète 60 à 70 tonnes de cassitérite par mois à un fournisseur principal,¹²⁰ ce qui revient à environ 560 000 dollars aux cours actuels du marché. Cependant, il a également affirmé que la Société Kotecha n'achète en fait pas elle-même les minerais et qu'elle fait seulement office de « facilitateur ». ¹²¹ La Société Kotecha travaille également dans le négoce de marchandises comme le sucre, le riz et le pétrole.

Maniema

Situé dans l'est de la RDC, dans la province du Maniema, Kalima est actuellement un des plus grands centres de production de cassitérite et de coltan de l'est de la RDC. Ce rapport s'est concentré sur le commerce au Nord et au Sud-Kivu ; des difficultés logistiques ont empêché un déplacement à Kalima, peu de données relatives au Maniema sont donc incluses.

Début 2005, environ 80 tonnes de cassitérite et 20 tonnes de coltan se vendaient chaque mois. Le réseau de transports dans les Kivus est tellement peu développé que, pour mener à bien leurs opérations, les négociants doivent louer un avion à Bukavu pour se rendre à Kalima. Pour cette raison, le volume de marchandises acheté doit être estimé par rapport à la charge utile et à la fréquence des vols entre les points d'échange initiaux et les principaux centres de négoce.

7 Le rôle du Rwanda

Une grande partie de la cassitérite extraite des mines du Nord et du Sud-Kivu est exportée via le Rwanda, la plupart étant non enregistrée et non déclarée.

Jusqu'en 1989, la cassitérite constituait pour le Rwanda la principale source de revenus des exportations après le café et le thé. En 1980, les exportations de ce minerai représentaient 23 % du total des recettes des exportations du pays.

Le secteur minier est mieux organisé au Rwanda que dans l'est de la RDC, les mineurs artisanaux étant organisés en coopératives. On relève toutefois un manque d'investissement dans le secteur et l'absence de méthodes d'exploitation industrielles, et la compagnie minière publique a du mal à empêcher la contrebande de minerais provenant de leurs sites.¹²²

Les mines

D'après les estimations, il existe au Rwanda 22 zones de concession comportant des ressources minières – parmi lesquelles figurent la cassitérite, le coltan et des mélanges –, mais le potentiel que représente ces sites reste inconnu.¹²³ En raison d'un manque de prospection, il est impossible de connaître la quantité exacte de cassitérite du pays. Contrairement à l'est de la RDC, le Rwanda ne compte pas d'abondantes réserves de cassitérite identifiées.¹²⁴

Redemi

Le plus grand producteur de cassitérite au Rwanda est Redemi, la compagnie d'exploitation minière publique – autrefois connue sous le nom de SOMIRWA, la compagnie minière coloniale belge mise en place avant l'indépendance. Cependant, en 1985, les cours internationaux de la cassitérite se sont effondrés et la SOMIRWA a fait faillite. Le gouvernement a ensuite créé Redemi pour la remplacer.¹²⁵ En 2004, Redemi a produit 205 tonnes de cassitérite,¹²⁶ par rapport à 168 tonnes en 2003.¹²⁷ Le gouvernement rwandais espère augmenter sa production de cassitérite et Redemi cherche actuellement à conclure des accords de partenariat avec des partenaires étrangers afin d'augmenter sa production¹²⁸.

Les comptoirs

Bien que la majorité des concessions du pays soient détenues par Redemi, le Rwanda compte une dizaine de sociétés d'achat et d'exportation de cassitérite.¹²⁹

COPIMAR (Coopérative pour la promotion des industries minières artisanales) détient des sites miniers de petite taille dans tout le pays qui sont exploités par des coopératives de petits exploitants miniers. COPIMAR déclare exporter 20 tonnes de cassitérite et 5 tonnes de coltan par mois vers la Belgique, la Chine et l'Afrique du Sud.¹³⁰

Les autres comptoirs importants sont Rwanda Metals, Pyramide, NMC et SORWAMIN.¹³¹ Tout comme du côté congolais, beaucoup de ces sociétés faisaient auparavant le négoce du coltan, mais se sont orientées vers la cassitérite depuis la chute des cours du coltan. Rwanda Metals, qui a commencé ses activités en 1998, créé par l'armée rwandaise, était pendant la guerre un important exploitant et exportateur de coltan provenant de l'est de la RDC. Rwanda Metals s'est pourvu de ses propres sites miniers dans l'est de la RDC et a enrôlé des mineurs pour y travailler.¹³² En 2004, la société semblait encore très proche de l'armée rwandaise,¹³³ bien que Global Witness n'ait pas pu faire de constat indépendant quant à leurs relations actuelles. Rwanda Metals affirme exporter en moyenne 5 tonnes de cassitérite et 2 tonnes de coltan par mois, bien que les chiffres exacts varient d'un mois sur l'autre.¹³⁴

Le traitement

Une usine de traitement de la cassitérite qui appartient à la Metal Processing Association (voir la section de la page 18 pour plus de renseignements) se trouve à Gisenyi, près de la ville congolaise de Goma,

La majeure partie de la cassitérite qui passe par le Rwanda est cependant exportée sous forme de cassitérite plutôt que d'étain traité. La plupart de la cassitérite rwandaise est acheminée vers deux grandes usines de traitement – Thaisarco en Thaïlande (qui appartient à l'Amalgamated Metals Corporation basée au Royaume-Uni) et la Malaysian Smelting Corporation en Malaisie (qui bénéficie d'un accord de coopération avec la société belge Sogem) (voir page 22 pour plus de renseignements sur la Sogem).

Les voies de l'exportation

La majeure partie de la cassitérite du Rwanda voyage par voie de terre de Kigali aux ports de Mombasa (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie).¹³⁵ De là, elle est transportée par bateau vers l'Afrique du Sud, l'Europe, la Thaïlande et la Malaisie.

Notez que les voies commerciales de la cassitérite extraite dans l'est du Congo et au Rwanda sont plus ou moins les mêmes. Bien qu'une partie de la cassitérite soit exportée de la RDC via le Burundi, la Tanzanie ou

l'Ouganda, la majorité transite par Kigali avant d'être acheminée vers les ports.

Statistiques des exportations

Les enquêtes réalisées par Global Witness montrent que les sociétés rwandaises répertoriées sur la liste des importateurs de cassitérite congolaise ne déclarent aucune de leurs importations provenant de la RDC ou d'ailleurs. En fait, en 2003, le Rwanda a produit 283 tonnes de cassitérite mais en a exporté 1 458 tonnes, soit cinq fois plus qu'il n'en a produit.¹³⁶ Selon le ministère rwandais du Commerce extérieur, le montant de ces exportations est évalué à 4,49 millions de dollars.

Aucune donnée statistique n'est pour le moment disponible sur la production de cassitérite en 2004, cependant, la société publique Redemi déclare en avoir produit 205 tonnes ; un chiffre national d'environ 300 tonnes, semblable à celui de 2003, paraît donc probable. À la différence des chiffres de production annoncés, le Rwanda a déclaré avoir exporté 700 tonnes de cassitérite en 2004. Cependant, d'après les statistiques des importations de la Thaïlande et de la Malaisie (où la plupart de la cassitérite est traitée), ces deux pays ont importé l'année dernière 1 853 tonnes de cassitérite rwandaise. Là encore, un écart d'environ 1 500 tonnes (soit 500 %) apparaît entre la production et les exportations du Rwanda. Ceci laisse à penser que le Rwanda importe une quantité importante de cassitérite qui est exportée peu après. Il semble probable que cet écart soit complété par les importations de cassitérite provenant de l'est de la RDC riche en minerais.¹³⁷

De plus, les enquêtes menées par Global Witness lui ont permis de découvrir qu'aucune des sociétés (à l'exception d'une) qui figuraient sur la liste des importateurs de cassitérite congolaise n'a fait mention de ces importations lors de l'entretien. Selon l'Office congolais de contrôle, entre janvier 2004 et février 2005, COPIMAR, SOMIRWA, SORWAMIN et la Metal Processing Association (voir ci-dessous) ont toutes acheté de nombreuses cargaisons de cassitérite aux négociants des Kivus.¹³⁸ Cependant, COPIMAR, SOMIRWA (sans doute Redemi, la SOMIRWA n'existant plus) et SORWAMIN ont toutes affirmé ne pas acheter de cassitérite importée de RDC ou

d'ailleurs – au contraire, elles ont déclaré que toutes leurs exportations concernent de la cassitérite extraite de mines rwandaises.¹³⁹ La Metal Processing Association, cependant, nous a fait savoir que la cassitérite qu'elle traite à Gisenyi provient « de la RDC, du Rwanda, du Burundi, enfin d'un peu partout »,¹⁴⁰ mais s'est refusée à tout autre commentaire.

Si, comme tout semble l'indiquer, le Rwanda complète effectivement ses exportations par de la cassitérite extraite des mines de la RDC, il lui faut commencer à déclarer toutes les importations de minerais provenant de la RDC et d'ailleurs. Dans la situation actuelle, le Rwanda exporte de la cassitérite congolaise comme s'il s'agissait de sa propre ressource : le pays profite des gisements de minerais de la RDC et l'économie congolaise est lésée.



Credit: Reuters

Mineurs artisanaux empaquetant des blocs de cassitérite

Contexte historique des relations entre le Rwanda et les Kivus

Les relations entre le Rwanda et l'est de la RDC sont très complexes mais elles jouent un rôle clé dans l'analyse du commerce transfrontalier. Depuis que la frontière a été tracée en 1885, les communautés rwandophones tutsi et hutu vivent dans les Kivus et des groupes ethniques communs avec des langues communes vivent de part et d'autre de la frontière. Le commerce transfrontalier se déroule librement dans cette zone depuis des années et les liens entre les communautés vivant de chaque côté de la frontière sont étroits. À la suite du génocide rwandais de 1994, environ 1,5 million de réfugiés hutu ont traversé la frontière pour chercher refuge en RDC. Un certain nombre de réfugiés étaient des anciens militaires des FAR/Interahamwe, les auteurs du génocide rwandais. On estime qu'entre 8 000 et 10 000 rebelles hutu restent établis dans les Kivus, associés aux FDLR.¹⁴¹ Le gouvernement rwandais affirme que ces rebelles FDLR continuent de poser une menace sérieuse à la sécurité et qu'en 2004, les FDLR ont fait 11 incursions armées dans le pays depuis leur base située dans l'est de la RDC. Au moins trois de ces attaques ont été confirmées par des observateurs internationaux.¹⁴²

Pendant la guerre, le Rwanda a fourni un soutien militaire et financier au mouvement rebelle pro-rwandais, le RCD-G, et lui a permis de contrôler une partie importante de l'est de la RDC. En plus de ce soutien accordé au RCD-G, les troupes rwandaises ont envahi la RDC à plusieurs reprises et occupé une partie des provinces des Kivus, du Maniema et de la Province orientale. Le gouvernement rwandais a justifié ces actions en expliquant qu'il s'agissait d'une mesure nécessaire pour chasser les rebelles rwandais des Kivus et réduire la menace qu'ils représentaient pour la sécurité interne.¹⁴³ Le gouvernement rwandais affirme que le Président de la RDC, Laurent Kabila, a promis qu'il s'occuperait de la menace des ex-FAR/Interahamwe lorsqu'il arriverait au pouvoir, mais qu'il n'a pas tenu sa promesse. Au lieu de cela, le gouvernement rwandais a argué qu'il lui a fallu envoyer ses propres troupes dans l'est de la RDC pour tenter de capturer les rebelles.¹⁴⁴

Cependant, les rapports publiés par le Groupe d'Experts de l'ONU entre 2001 et 2003, et de nombreux rapports d'ONG, ont décrit les réseaux économiques étendus mis en place pendant la guerre par les hauts fonctionnaires rwandais dans l'est de la RDC. Les rapports de l'ONU ont permis d'établir un lien entre les fonctionnaires rwandais clés et l'exploitation de minerais tels que le coltan et le diamant dans les Kivus. Tout particulièrement, le Rwanda a largement bénéficié de la forte hausse des cours du coltan en 2000. Ces liens suggèrent qu'en plus de répondre aux préoccupations concernant la sécurité, le régime de Kigali souhaite réaliser ses propres objectifs économiques en RDC. Par ailleurs, certains soutiennent que le Rwanda manifeste une attitude expansionniste à l'égard des provinces très fertiles et sous-peuplées du Kivu, qui offrent un contraste par rapport à son propre territoire, caractérisé par une surpopulation et une demande pressante de terres.

Malgré la signature d'accords de paix, le Rwanda a continué à s'immiscer dans les affaires internes de la RDC et à saper le processus de paix.¹⁴⁵ Tout récemment, en novembre 2004, quelques jours après la signature de la Déclaration de Dar es-Salaam lors de la conférence des Grands Lacs, le Rwanda a menacé de renvoyer des troupes en RDC. Bien que la MONUC n'ait pu confirmer la présence de troupes rwandaises sur le territoire congolais, d'autres sources ont vu des camions de l'armée passer la frontière fin novembre, et le Royaume-Uni comme la Suède ont reçu suffisamment d'éléments indiquant une invasion pour suspendre les quantités substantielles d'aide adressée au Rwanda.¹⁴⁶ Les organisations humanitaires, les ONG et des civils ont rapporté à plusieurs reprises une présence de troupes rwandaises dans les Kivus depuis 2002. En mars 2004, la MONUC a publié un rapport officiel après avoir rencontré des soldats rwandais pendant une patrouille au Nord-Kivu.¹⁴⁷ Par ailleurs, selon des témoignages inquiétants, le Rwanda aurait déployé en 2004 des officiers de l'armée à Walikale (une des zones minières de cassitérite les plus importantes de l'est de la RDC) pour garder l'aéroport,¹⁴⁸ ce qui indiquerait un engagement direct du personnel militaire rwandais pour faciliter le mouvement des minerais sur le territoire congolais.

Dans tous les cas, le Rwanda n'a en fait pas besoin d'envoyer des troupes dans les Kivus pour déstabiliser la région : une simple menace suffit à semer la panique dans l'est de la RDC, particulièrement à Bukavu où les civils vivent dans la crainte constante d'une invasion rwandaise. Tant que la menace des FDLR n'aura pas été résolue, le Rwanda continuera d'avoir un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de la RDC et conserver une présence militaire dans les Kivus.

Bien que la nature de l'engagement du Rwanda dans les Kivus ait considérablement changé depuis la mise en place du gouvernement de transition, la région reste sous influence rwandaise directe ou indirecte depuis 1996.¹⁴⁹ Le Rwanda a officiellement retiré ses troupes, conformément à l'accord de paix, et les compagnies mandataires rwandaises, qui avaient été créées pour exploiter et exporter les minerais congolais, ont désormais quitté le pays. Cependant, du fait de l'existence de liens étroits entre des particuliers influents du régime rwandais et des acteurs clés dans les Kivus, le Rwanda peut continuer d'exercer une forte influence sur les affaires dans l'est de la RDC. Citons par exemple le cas des rapports étroits qu'entretiennent Eugène Serufuli, le gouverneur du Nord-Kivu, et le général Kabarebe, le chef d'état major de l'armée rwandaise. Global Witness a eu accès à un document confidentiel des Nations Unies selon lequel le général Kabarebe serait le parrain du fils de Serufuli.¹⁵⁰ En outre, Alexis et Modeste Makabuza, les principaux soutiens financiers de Serufuli, qui sont actifs dans le domaine du commerce de la cassitérite, seraient proches du président rwandais Paul Kagame.¹⁵¹ Modeste est à la tête de Jambo Safari, au départ une société de tourisme, devenue aujourd'hui l'une des deux principales sociétés de transport du Nord-Kivu.¹⁵² Des hauts fonctionnaires et des civils rwandais ont noué des liens commerciaux importants avec les membres du RCD-G dans l'est de la RDC.¹⁵³ Le fait que des membres influents du gouvernement rwandais et de l'armée maintiennent ces liens étroits avec les dirigeants politiques et économiques dans les Kivus illustre que le régime de Kigali n'a aucune intention de mettre un terme aux relations qu'il a nouées pendant la guerre avec l'est de la RDC.

8 Statistiques des échanges commerciaux de la RDC

Cette partie fournit et interprète les statistiques des importations et exportations de cassitérite¹⁵⁴ de la RDC et des pays voisins.¹⁵⁵ La première partie examine les niveaux de production déclarés en RDC puis donne une estimation des niveaux de production réels. La deuxième partie est consacrée aux quantités de cassitérite exportées des Kivus, et la troisième fournit une analyse détaillée des exportations de la RDC vers le Rwanda.

Résumé

Il est possible d'estimer les volumes de cassitérite produite par la RDC, même en l'absence de chiffres fiables fournis par la RDC. Il faut alors partir de l'hypothèse selon laquelle l'excédent des exportations par rapport aux niveaux de production des pays voisins provient de la RDC. Ce calcul implique pour 2004 un niveau réel de production de la RDC de 8 300 tonnes soit 3 % du total de la production mondiale de cassitérite. La valeur d'importation de cette quantité de cassitérite est estimée à 46 millions de dollars.

En appliquant la même logique, le Rwanda a probablement importé environ 400 à 900 tonnes de cassitérite par an entre 1999 et 2002 et environ 1 500 à 1 800 tonnes en 2003 et 2004. Il est fort probable que ces importations proviennent principalement de l'est de la RDC, y compris des zones de conflit.

Production de cassitérite en RDC

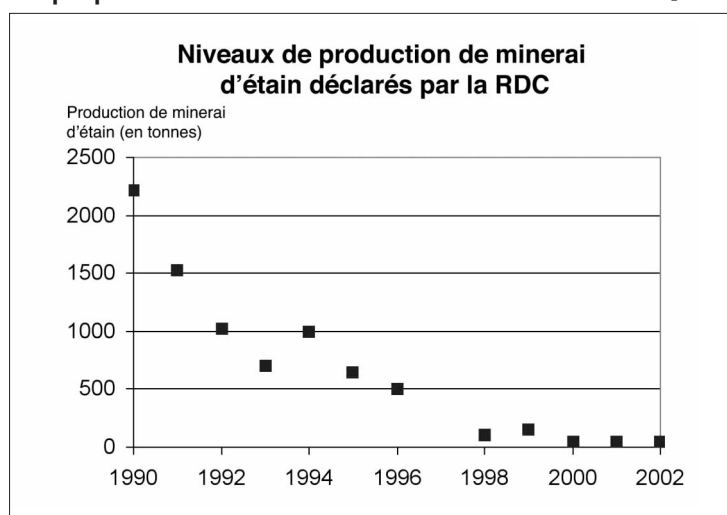
Le graphique ci-dessus indique les niveaux de production de cassitérite déclarés en RDC. La

représentation graphique semble montrer que, ces dernières années, les niveaux de production ont chuté au point d'atteindre pratiquement le niveau zéro. Cependant, les éléments présentés dans ce rapport indiquent que la RDC produit actuellement des quantités importantes de cassitérite.

Nous pouvons estimer les quantités réelles de production de cassitérite en RDC en examinant les statistiques des importations d'autres pays. À l'exception du Rwanda, la RDC est le seul gros producteur de cassitérite dans la région. Tout autre pays qui exporte de la cassitérite (par ex. la Tanzanie, l'Afrique du Sud) se la procure vraisemblablement en totalité auprès de la RDC, et le Rwanda dérive très probablement l'excédent de ses exportations par rapport aux niveaux de sa propre production de la RDC. Il est donc possible de calculer le niveau réel de production en partant de l'excédent des exportations par rapport à la production des autres pays voisins. Ces calculs sont développés dans l'Annexe II.

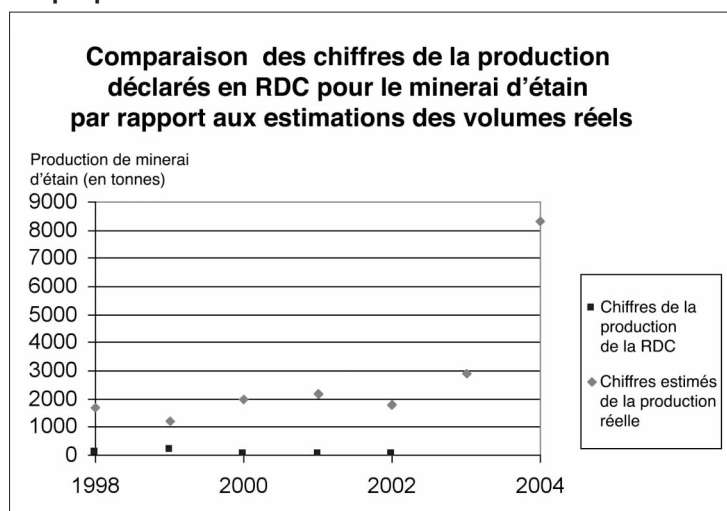
Le graphique ci-dessus montre les résultats de ces calculs comparés aux niveaux de production déclarés. On constate que les niveaux réels de production sont au moins dix fois plus élevés que les quantités déclarées. En 2004 (année pour laquelle les données relatives au niveau de production ne

Graphique 1



Source : ¹⁵⁶

Graphique 2



Estimation de la valeur d'importation des exportations de cassitérite de la RDC

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Estimation de la production (en milliers de tonnes)	1,7	1,2	2,0	2,2	1,8	2,9	8,3
Valeur unitaire ¹⁵⁸ (dollars/kg)	3,5	3,5	3,5	2,5	2,5	3,0	5,5
Valeur d'importation (production x valeur d'importation)	\$6 m	\$4 m	\$7 m	\$6 m	\$5 m	\$9 m	\$46 m

sont pas encore disponibles), le niveau estimé de production pour la RDC s'élève à 8 300 tonnes, soit environ 3 % de la production mondiale.¹⁵⁷

8 300 tonnes d'étain correspondent à une valeur d'importation estimée à 46 millions de dollars (voir le tableau ci-dessous). En raison de la conjugaison de l'augmentation des niveaux de production estimés à la hausse du cours de la cassitérite, la valeur d'importation estimée de la cassitérite exportée depuis la RDC est montée en flèche ces dernières années, pour atteindre un niveau pratiquement dix fois supérieur à la valeur estimée qu'elle affichait au cours des années précédentes.

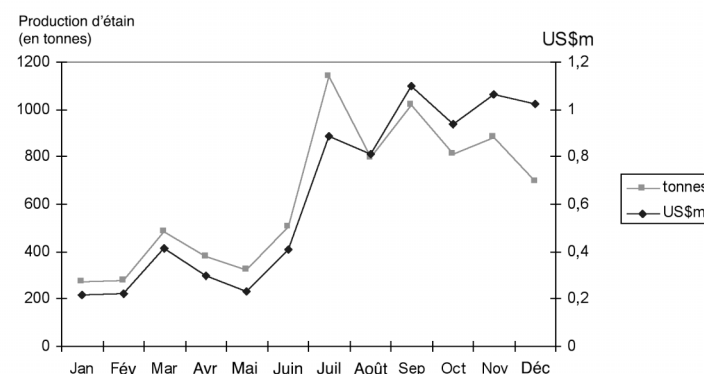
Exportations de cassitérite provenant des Kivus

Les statistiques officielles sur les exportations de cassitérite provenant de Goma (Nord-Kivu) et de Bukavu (Sud-Kivu) en 2004 ont été obtenues auprès de l'Office congolais de contrôle (OCC). Ces chiffres sont reproduits dans le graphique ci-dessous. Ils montrent que les exportations de cassitérite ont augmenté considérablement vers le milieu de l'année 2004, passant d'environ un quart de million de dollars par mois en début d'année à environ un million de dollars par mois en septembre.¹⁵⁹

Sur toute l'année 2004, le total des exportations pour le Nord et le Sud-Kivu s'élève à 7 591 tonnes, soit 7,6 millions de dollars. Ce résultat est comparable au chiffre estimé précédent de 8 600 tonnes pour la production totale du pays. (Noter que la valeur ne peut pas être comparée car l'une représente la valeur d'importation et l'autre, la valeur locale.) Il est probable que le point d'origine de la majeure partie de la cassitérite congolaise est le Nord et le Sud-Kivu. La seule autre région susceptible d'avoir produit des quantités significatives de cassitérite est Kalima, dans la province du Maniema. Par conséquent, cette comparaison indique que, bien que les exportations totales soient susceptibles d'être plus élevées que les chiffres officiels ne le montrent, les chiffres collectés par l'OCC sont

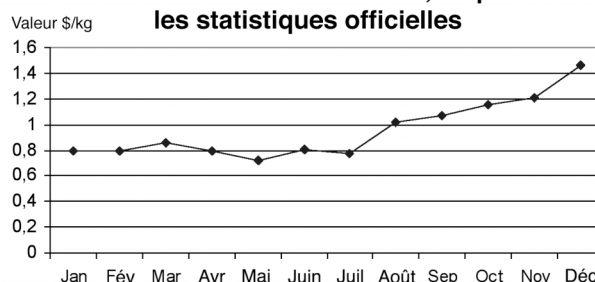
Graphique 3

Exportations officielles de minerai d'étain provenant du Nord et du Sud-Kivu en 2004



Graphique 4

Valeur du minerai d'étain exporté du Nord et Sud-Kivu en 2004, d'après les statistiques officielles



assez exacts, ou, du moins, ils ne présentent pas d'écarts trop importants (contrairement aux chiffres relatifs à l'ensemble de la RDC).

L'amplitude des échanges non officiels est bien sûr difficile à estimer. Les frontières entre, d'une part, la RDC et le Rwanda, et, d'autre part, le Burundi et l'Ouganda, sont très poreuses, et il est fort probable que de grandes quantités de cassitérite fassent l'objet d'une contrebande à travers ces frontières afin d'éviter les taxes. L'Office des douanes et accises (OFIDA) a

expliqué à Global Witness que la contrebande et la fraude sévissent dans les Kivus et que le commerce officiel est faible comparé aux transactions effectives.¹⁶⁰ Le ministre des Mines à Bukavu estime que le nombre des mineurs artisanaux dans la seule province du Sud-Kivu pourrait s'élever à des centaines de milliers, bien que seulement 112 cartes d'exploitant mineur artisanal aient été délivrées.¹⁶¹

À l'apogée de la production de cassitérite près de la ville de Walikale au milieu de 2004, environ 50 000 dollars de cassitérite étaient transportés par avion vers Goma chaque jour, soit plus d'1 million de dollars par mois.¹⁶² Les statistiques officielles figurant dans le graphique ci-dessus indiquent des niveaux d'exportation de cet ordre à partir de juillet, même si, bien sûr, les statistiques officielles concernent les deux provinces, alors que le chiffre pour Walikale concerne une mine seulement. Par ailleurs, ceci indique que les chiffres officiels collectés par l'Office congolais de contrôle sont des sous-estimations, certes pas très importantes.

Exportations de coltan provenant des Kivus

Comme nous l'avons vu dans une autre partie de ce rapport, les exportations de coltan sont désormais relativement faibles. Les chiffres obtenus auprès des autorités du Sud-Kivu le confirment.¹⁶³ La valeur maximum de cassitérite exportée du Sud-Kivu sur n'importe quel mois de 2004 était de 42 000 dollars en novembre. Tous les autres mois ont enregistré des exportations inférieures à 15 000 dollars. Les autorités congolaises des Kivus ont expliqué que le coltan étant plus léger que la cassitérite, il est plus facile d'en faire passer de grandes quantités frauduleusement de l'autre côté de la frontière ; aussi les exportations sont-elles probablement bien plus élevées que les chiffres officiels ne l'indiquent.¹⁶⁴ Cette théorie est étayée par plusieurs observations récentes de camions arrêtés parce qu'ils transportaient du coltan sans autorisation officielle. Par exemple, le 26 janvier 2005, la police de Nyangezi (au sud de Bukavu) a intercepté un camion transportant huit tonnes de coltan sans papiers en règle ; des saisies semblables ont également eu lieu à Bukavu.¹⁶⁵

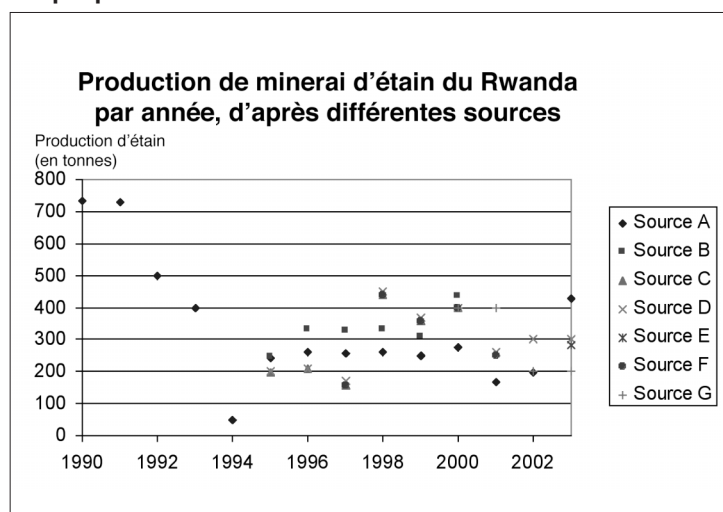
Rwanda

Cette partie examine en détail les exportations de cassitérite de la RDC à destination du Rwanda. Elle emploie la même logique que les calculs ci-dessus : l'excédent des exportations par rapport à la production au Rwanda peut probablement être attribué à l'importation de cassitérite provenant de RDC.

Le graphique ci-dessus indique des estimations des niveaux officiels de production de cassitérite au Rwanda d'environ 200 à 400 tonnes par an depuis 1996. Ceci correspond plus ou moins aux quantités consommées par la fonderie de Gisenyi (200 tonnes)⁷⁴.

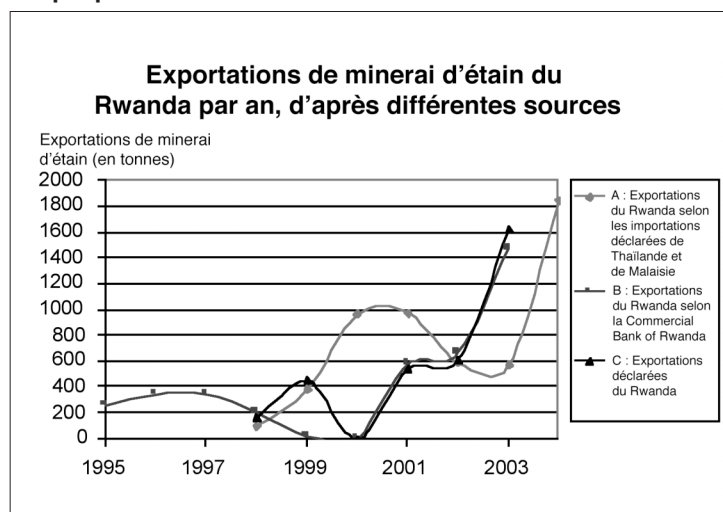
Le graphique ci-dessus indique les estimations des volumes de minerai d'étain exportés par le Rwanda. Les chiffres fournis par la Commercial Bank of Rwanda et les douanes rwandaises (lignes bleues et noires) sont similaires (sauf en 1999). Cependant, les volumes de minerai d'étain que les autres pays déclarent avoir importé du Rwanda (ligne rouge) permettent de brosser un tableau différent, à savoir une nette hausse des importations en 2000, et une forte hausse (imputable à la Malaisie) des importations en 2004 et non en 2003. Bien qu'un décalage soit inévitable, correspondant à la durée du transport de l'étain du Rwanda à l'Asie du Sud-est, les statistiques mensuelles des importations

Graphique 5



Source: A¹⁶⁶, B¹⁶⁷, C¹⁶⁸, D¹⁶⁹, E¹⁷⁰, F¹⁷¹, G¹⁷²

Graphique 6



Source: A¹⁷³, B¹⁷⁴, C¹⁷⁵

Estimations de la production et des exportations de cassitérite du Rwanda (en tonnes)

Noter que toutes les estimations ont été arrondies à la centaine de tonnes la plus proche afin de ne pas donner l'impression que les chiffres sont d'une précision exacte.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Production ¹⁷⁶	400	300	400	300	200	300	300
Exportations du Rwanda ¹⁷⁷	200	500	1000	1000	600	1600	1900
Exportations d'étain raffiné par le Rwanda ¹⁷⁸	200	200	200	200	200	200	200
Solde	0	-400	-800	-900	-600	-1500	-1800

de la Malaisie évoquent une forte augmentation des importations en provenance du Rwanda au second semestre 2004, soit bien après l'arrivée en Malaisie du minerai exporté depuis le Rwanda en 2003.

De plus, la plupart des autres pays vers lesquels le Rwanda enregistre des exportations de minerai d'étain (la Belgique, le Kenya, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda, le Royaume-Uni) déclarent eux-mêmes importer des quantités négligeables de cassitérite en provenance du Rwanda, voire ne pas en importer du tout.

Une importation de cassitérite depuis la RDC n'est illustrée en aucun point des statistiques sur les importations rwandaises. Ceci indique que les grandes quantités dont nous connaissons l'existence traversent probablement la frontière de façon illégale.

Si toute la cassitérite qui est exportée du Rwanda provenait des mines rwandaises, le poids exporté correspondrait plus ou moins au poids produit – en tenant compte de la

cassitérite exploitée au niveau local et raffinée dans la fonderie de Gisenyi.

Un excédent des exportations par rapport à la production sur une année donnée impliquera probablement que le Rwanda a importé de la cassitérite pendant cette année-là et que ces importations ont été exportées peu après. Il est moins probable que cela implique une réduction des stocks de cassitérite au Rwanda.

Un excédent de production par rapport aux exportations sur une année donnée pourrait sous-entendre que le Rwanda a accumulé des stocks de cassitérite pendant cette année-là.

Le tableau ci-dessus indique que le Rwanda pourrait avoir importé une quantité substantielle de cassitérite au cours des cinq dernières années : environ 400 à 900 tonnes par an pour les années de 1999 à 2002 et environ 1 500 à 1 800 tonnes en 2003 et 2004. Il est fort probable que ces importations proviennent principalement de l'est de la RDC, y compris des zones de conflit.



Credit: Robert Grossman / Africaphotos.com

Les routes en RDC sont dans un état déplorable

9 Flux de recettes des Kivus vers Kinshasa

Il est difficile de trouver des éléments démontrant une quelconque surveillance de la part des autorités de Kinshasa du commerce ayant lieu dans les Kivus. Malgré l'unification du pays en 2003, et l'adoption d'un Code minier en 2002 (au titre duquel 60 % des redevances provenant de l'exploitation minière doivent rester entre les mains du gouvernement central),¹⁷⁹ les autorités des Kivus opèrent en toute autonomie par rapport à Kinshasa. Les informations n'ont pas encore commencé à remonter vers la capitale ou vers les institutions financières internationales chargées de soutenir et de promouvoir le développement économique du pays.

La direction générale du service des douanes de la RDC – l'Office des douanes et accises (OFIDA) – à Kinshasa ne dispose d'aucune information sur les échanges de cassitérite ou de coltan dans l'est de la RDC. Dans le dernier rapport annuel de la Banque centrale du Congo, publié en 2003, la ligne relative à la cassitérite dans la liste des exportations répertoriées affichait le chiffre zéro, et aucune mention n'était faite du coltan.¹⁸⁰ La Banque centrale du Congo a dressé une liste des exportations mensuelles enregistrées jusqu'en mai 2004, qui incluait le cuivre, le cobalt, le zinc, le diamant, l'or et le pétrole, mais ne faisait aucune référence à la cassitérite et au coltan.¹⁸¹

Bien que la Banque mondiale et le FMI aient fourni une assistance financière

importante à la RDC, ces institutions n'ont également aucune information sur le flux de recettes fiscales provenant de l'est du pays. La Banque mondiale a confirmé qu'à sa connaissance, les recettes ne remontent actuellement pas vers Kinshasa depuis les Kivus.¹⁸² Le FMI aimerait que les recettes soient transférées directement dans les caisses publiques. Cependant, à l'heure actuelle, il est dans l'incapacité d'estimer si les recettes provenant du Nord et du Sud-Kivu apparaissent ou non dans les caisses publiques de la RDC,¹⁸³ et, si oui, dans quelles proportions. Les autorités du Nord et du Sud-Kivu ne transmettent aucune statistique à ces deux institutions.

Ce phénomène n'est pas nouveau. Sous Mobutu, une économie informelle s'est développée, dans laquelle la population, abandonnée par l'État, s'est tournée vers les réseaux de commerce illicites nationaux et régionaux, notamment les secteurs de l'or et du café au Nord et au Sud-Kivu.¹⁸⁴ Kinshasa a ainsi eu beaucoup de mal à contrôler l'exploitation et le commerce des ressources naturelles dans les Kivus. Suite à la saisie du pouvoir par Laurent Kabila et à l'influence croissante du Rwanda dans l'est de la RDC, les liens se sont resserrés entre Goma, Bukavu et Kigali. Les provinces sous l'autorité du RCD-G ont commencé à être administrées indépendamment de Kinshasa, les bénéfices commerciaux ne remontant pas vers la capitale du pays.

Cependant, près de deux ans après l'unification – et à l'approche de la fin de la période de transition officielle –, les informations et les recettes devraient refluer vers Kinshasa. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés pour réunir les Kivus avec la capitale et les aligner sur un plan économique.



Credit: Reuters

Chargement de cassitérite dans un avion à Mubi, près de Walikale, dans le Nord-Kivu

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en RDC

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a été lancée par le premier ministre britannique Tony Blair lors du Sommet mondial sur le Développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en septembre 2002. L'ITIE est un processus volontaire réunissant les gouvernements du Nord et du Sud, les sociétés extractives, les investisseurs, les institutions financières internationales et les groupes de société civile afin d'élaborer un cadre propice à la publication des versements effectués par les sociétés aux gouvernements et des recettes gouvernementales dans les pays qui dépendent des recettes provenant des ressources naturelles. Son objectif consiste à veiller à ce que les recettes issues des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable et qu'elles ne soient pas dilapidées ou détournées.

Jusqu'à présent, une quinzaine de gouvernements producteurs se sont engagés à mettre l'ITIE en application, notamment beaucoup de pays riches en ressources de l'Afrique subsaharienne. Plusieurs pays pilotes, notamment l'Azerbaïdjan et la République kirghize, ont déjà commencé à publier des chiffres.

Lors de la conférence de l'ITIE organisée à Londres le 17 mars 2005, le vice-président de la Commission économique et financière de la RDC, Jean-Pierre Bemba, a annoncé que son pays soutiendrait l'Initiative. Cette annonce a été suivie mi-mai d'un Forum à Kinshasa destiné à lancer l'ITIE dans le pays. Étaient présents à l'événement le vice-président Bemba, les ministres et hauts fonctionnaires des services gouvernementaux concernés et des représentants des institutions financières internationales, des ambassades étrangères, des industries extractives et des agences de développement. Un grand nombre de groupes de la société civile issus de tout le pays ont également participé au Forum.

Les participants au Forum ont convenu de mettre en place un groupe de travail composé de multiples parties prenantes pour commencer à élaborer un plan d'action, un calendrier et une stratégie de financement de sa mise en œuvre, ainsi que pour étudier les méthodes susceptibles d'entériner les principes de l'ITIE dans un cadre juridique. Ils ont également demandé aux bailleurs de fonds de soutenir ce projet.

En préambule au Forum, la société civile locale et les partenaires internationaux ont tenu un atelier sur l'ITIE. À la suite de l'atelier, une coalition d'ONG en RDC a été formée, baptisée « Publiez ce que vous payez », afin de mettre au point une stratégie de participation de la société civile à l'ITIE, de contrôler sa mise en œuvre et de sensibiliser le public à l'Initiative. La coalition cherchera également à faire appliquer des mesures de transparence des revenus obligatoires, notamment en demandant que l'octroi de prêts et d'une assistance technique de la part des bailleurs de fonds soit subordonnée à la mise en œuvre efficace des mesures de transparence des recettes. Le processus de l'ITIE constituera un forum utile pour les différents groupes de défense des droits de l'Homme, groupes religieux, groupes de protection de l'environnement et de défense des intérêts de la femme impliqués, qui pourront ainsi travailler avec le gouvernement de transition et d'autres parties prenantes sur la hausse de la transparence et de la responsabilité en matière de gestion des recettes issues des ressources naturelles.

L'engagement de la RDC à l'égard de l'ITIE est sans aucun doute motivé par le désir d'améliorer la position du pays sur le plan international auprès des investisseurs et des institutions financières internationales et, si la mise en œuvre réussit, l'ITIE pourrait en effet attirer davantage d'investissements étrangers. Mais l'élément le plus important est qu'il doit s'agir d'un processus sérieux assurant la publication, de manière accessible et compréhensible, de l'information sur les recettes et les versements dégagés des ressources naturelles, afin que les citoyens de la RDC puissent demander à leur gouvernement de rendre compte de la gestion des ressources naturelles.

L'ITIE en est encore à un stade très précoce en RDC et il est important de ne pas sous-estimer les défis qu'impliquera sa mise en œuvre. Premièrement, il est crucial que l'élan généré par le Forum ne s'estompe pas et que les étapes suivantes soient mises en application rapidement, notamment l'établissement d'un Groupe de travail provisoire des parties prenantes nationales chargé d'élaborer un Mandat et un Plan d'action pour la mise en œuvre conformément aux critères minimums de l'ITIE (voir l'Annexe I).

Deuxièmement, il importe que l'Initiative soit largement acceptée par tous les pouvoirs publics concernés et, en particulier, qu'elle bénéficie du soutien exécutif du président et du conseil des ministres. Jusqu'à présent, le processus repose surtout sur l'équipe du vice-président Bemba travaillant au ministère de l'Economie et des Finances. Un administrateur national de l'ITIE au sein du gouvernement, chargé de coordonner la mise en œuvre et de diriger les travaux du Groupe de travail des parties prenantes nationales, doit être désigné sans plus tarder.

Troisièmement, le soutien accordé par les bailleurs de fonds jouera un rôle clé dans la réussite de la mise en œuvre de l'Initiative en RDC. Plus particulièrement, les donateurs doivent veiller à ce que la société civile très active de la RDC dispose des connaissances et des compétences lui permettant de participer au processus des parties prenantes de façon significative et de jouer son rôle de surveillance avec efficacité. Une politique plus large à l'égard des donateurs doit également refléter le rôle central que joue la bonne gouvernance des ressources naturelles dans la stabilité économique et le développement en RDC. Tout octroi d'aide non humanitaire et d'assistance technique doit être subordonné à la mise en place d'un système de comptabilité transparente et efficace dédié aux recettes publiques, la mise en œuvre efficace de l'ITIE devant jouer un rôle clé dans ce processus.

Enfin, la RDC possède de nombreuses et précieuses ressources naturelles, et le patrimoine global qu'elles représentent est stupéfiant. La mise en œuvre de l'ITIE, même dans un seul secteur, impliquera une quantité importante de travail et la concertation du gouvernement, de la société civile, des bailleurs de fonds et de l'industrie. Le gouvernement a évoqué la possibilité d'inclure à l'ITIE la pêche, les eaux et forêts, en plus des secteurs pétrolier et minier. Bien que la transparence des recettes dans ces secteurs soit également très importante, le Plan d'action du gouvernement doit être réaliste pour pouvoir engendrer des résultats concrets en matière de divulgation des informations au cours des 12 à 24 prochains mois. Pour cette raison, nous recommanderions que, dans un premier temps, et à titre expérimental, l'ITIE en RDC se concentre sur un petit nombre de ressources du secteur extractif.

La mise en œuvre de l'ITIE n'éradiquera pas à elle seule la corruption et ne mettra pas un terme à la dure pauvreté dans laquelle vivent des millions de Congolais. Cependant, l'exploitation illégale et incontrôlable du vaste patrimoine de ressources minières de la RDC ayant été l'un des principaux moteurs du récent conflit dévastateur, l'ITIE pourrait être une première étape cruciale dans le sens de l'amélioration de la gouvernance économique de la RDC.

10 Conclusion

La poursuite des conflits dans l'est de la RDC menace gravement la fragilité du processus de paix, surtout du fait des sensibilités politiques relatives au report des élections. L'exploitation des ressources naturelles par des sociétés privées et des factions armées continue de fournir des incitations et les moyens de maintenir en place un contrôle militaire du territoire. Les exportations illicites privent le gouvernement de Kinshasa des recettes dont il a grandement besoin alors que ses voisins s'enrichissent, et fournissent une structure au transport illicite des marchandises, notamment des armes. Les marchés internationaux, dénués de toute réglementation leur interdisant d'acheter des marchandises auprès des combattants ou dans les zones de conflit, bénéficient également de cette situation, aux dépens de la RDC et de sa population.

Malgré les leçons tirées de la guerre, non seulement la communauté internationale n'a pas réussi à mettre en œuvre des mesures capables d'enrayer la militarisation permanente de l'est de la RDC, dont les incidences sur la population sont réellement tragiques, mais elle a également supprimé l'impact du seul mécanisme international doté d'une présence sur le terrain et susceptible d'apporter de l'aide, la MONUC. Les ressources naturelles faisant partie de son mandat, la MONUC pourrait surveiller le passage des frontières et les terrains d'aviation, et empêcher les flux clandestins de ressources. Avec une approche renforcée et plus dynamique, elle pourrait également mieux combattre le trafic des armes et d'autres transactions illégales. De même, les ressources naturelles ont été supprimées du mandat du Groupe d'Experts de l'ONU sur la RDC, stoppant ainsi la communauté internationale dans ses efforts dédiés à la reconstruction du pays.

Tant que les entreprises, les factions armées et les pays auront librement accès aux ressources de la RDC sans un minimum de contrôle, le pays sera privé de recettes et ravagé par la corruption et les conflits.

11 Sources

- Amnesty International, 'Over three million dead – arms trafficking and plunder in the Democratic Republic of Congo'.
- ABC for Commerce and Industry. SOGEM SA-NV. [Lexis Nexis].
- Companies and Intellectual Property Rights Office, Afrique du Sud.
- CRU Group, 'Tin ore', octobre 2004.
- Cadastre minier <http://www2.gaf.de/cgi-bin/mapserv.cgi>.
- Documents obtenus auprès de l'Office congolais de contrôle, Sud-Kivu, février 2005.
- Documents d'exportations, Sud-Kivu, détaillant les exportations de janvier 2004 à février 2005.
- Documents d'exportations, Nord et Sud-Kivu, février 2005.
- Documents d'exportations, Sud-Kivu, donnant le détail des exportations de janvier 2004 à février 2005.
- EURAC, 'Between a rock and a hard place: Violence against civilians in Eastern Congo', 15 avril 2005.
- Global Witness, 'SOS toujours la même histoire', juin 2004.
- Groupe d'Experts de l'ONU, 'Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo', 12 avril 2001.
- Groupe d'Experts de l'ONU, 'Additif au rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo', 10 novembre 2001.
- Groupe d'Experts de l'ONU, 'Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo', 8 octobre 2002.
- Human Rights Watch, 'War Crimes in Kisangani: The Response of Rwandan-backed Rebels to the May 2002 Mutiny', août 2002.
- Human Rights Watch, 'World Report 2005: DRC', 2005.
- ICC Directors. Afrimex (UK) Limited. [Lexis Nexis].
- The Industry Standard Magazine, 'A call to Arms', Kristi Essick, 11 juin 2001.
- International Peace Information Service (IPIS). (2002) Supporting the War Economy in the DRC: European Companies and the Coltan Trade.

International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005.

Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004.

IOL, 'Kivu violence leaves 18 dead', 25 mai 2005, {http://www.iol.co.za/index.php?set_id=1&click_id=136&art_id=qw1116994320121B236}.

IRC, 'Conflict in Congo Deadliest Since World War II, Says The IRC', 2003.

Liste de mines au Sud-Kivu obtenue par Global Witness.

London Metal Exchange, 23 mai 2005 {http://www.lme.co.uk/tin_ore.asp}.

Mail & Guardian, 'SA's war vultures', 16 janvier 2004.

Mittal Steel {www.mittalsteel.com}.

Moyroud, C and Katunga, J., Coltan Exploration in the Eastern Democratic Republic of Congo, in: Lind and Sturman (eds), 2001.

News 24, http://www.news24.com/News24/Africa/Features/0,,2-11-37_1428777,00.html

Pole Institute, 'The Coltan Phenomenon', 2002.

Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU sur les armes, 25 janvier 2005.

Roskill {http://www.roskill.com/reports/tin_ore}.

Statistiques officielles d'importation fournies par les autorités rwandaises, Kigali, février 2005.

12 Entretiens

Entretien de Global Witness avec des représentants de la MONUC, Bukavu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Goma, février 2005.

Entretien de Global Witness avec des représentants de la Fédération des entreprises du Congo, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Bukavu, février 2005.

Visite de Global Witness à MPC, Bukavu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un observateur militaire de l'ONU stationné à l'aéroport de Bukavu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de l'ONU, Goma et Bukavu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec des représentants d'ONG internationales et un représentant officiel de l'ONU, Goma, février 2005.

Entretien de Global Witness avec le représentant d'une ONG internationale, Goma, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un journaliste, Nord-Kivu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant de la société civile locale, Bukavu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant de Kotecha, Bukavu, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant de Rwanda Metals, Kigali, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant de MPA, Gisenyi, février 2005.

Entretien de Global Witness avec des représentants d'ONG internationales, Goma, février 2005.

Entretien de Global Witness avec une source non nommée, février 2005.

Entretien de Global Witness avec Mme Mugorewera, ministre des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines, Kigali, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant de Redemi, Kigali, février 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant de COPIMAR, Kigali, février 2005.

Entretien de Global Witness avec le vice-président Bemba, Londres, mars 2005.

Entretien téléphonique de Global Witness avec Brian Christophers, avril 2005.

Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Londres, avril 2005.

Entretien de Global Witness avec Christophers, avril 2005.

Visite de Global Witness au siège social de la MPA, avril 2005.

13 Annexes

Annexe I : Les critères de l'ITIE

La publication régulière des versements substantiels provenant de l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines qui sont effectués (« versements ») et toutes les recettes substantielles qui sont reçues par les gouvernements provenant des sociétés pétrolières, gazières et minières (« recettes ») auprès d'une large audience, de manière accessible publiquement, complète et compréhensible.

Lorsque de tels audits n'existent pas encore, les versements et les recettes doivent faire l'objet d'un audit crédible et indépendant appliquant les normes d'audit internationales.

Les versements et les recettes sont

rapprochés par un administrateur crédible et indépendant, qui applique les normes d'audit internationales, accompagnés de la publication de l'opinion de l'administrateur concernant ce rapprochement, y compris les disparités, qui, le cas échéant, doivent être identifiées.

Cette démarche concerne toutes les entreprises, y compris les entreprises publiques.

La société civile s'engage activement à participer à la conception, à la surveillance et à l'évaluation de ce processus, et contribue au débat public.

Un plan de travail public et viable sur le plan financier est développé par le gouvernement producteur, avec le soutien des institutions financières internationales là où celui-ci est requis, comprenant des objectifs mesurables, un calendrier de mise en œuvre et une évaluation des contraintes de capacités potentielles.

Annexe II

Estimation des quantités réelles de cassitérite produites par la RDC. Le tableau indique les volumes de cassitérite importés depuis la RDC et des pays voisins (en milliers de tonnes) et les volumes d'étain et de cassitérite produits par le Rwanda (en milliers de tonnes).

Fournisseur	Importateur	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
RD Congo	Malaisie	0,6	0,2	0,3	0,7	0,3	0,4	2,6
« Congo »	Thaïlande	0,2	0,2	0,5	0,4	0,4	0,9	1,5
Rwanda	Malaisie	0,1	0,4	0,8	0,5	0,4	0,1	1,2
Rwanda	Thaïlande			0,1	0,5	0,2	0,5	0,6
Afrique du Sud	Malaisie	1,0	0,6	0,5	0,2	0,4	1,1	2,2
Tanzanie	Thaïlande					0,2	0,0	0,7
Rwanda	Production de cassitérite	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,7
Rwanda	Production d'étain raffiné	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
RD Congo	Production calculée	1,7	1,2	2	2,2	1,8	2,9	8,3

Pour estimer les niveaux de production de la RDC, ajouter les volumes de cassitérite importée par les autres pays aux volumes d'étain raffiné produit par le Rwanda, et soustraire le volume de cassitérite produit par le Rwanda (le seul autre pays voisin producteur de volumes significatifs de cassitérite).

Références

- 1 IRC, 'Conflict in Congo Deadliest Since World War II, Says The IRC', 2003.
- 2 Voir Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004, pour plus de renseignements.
- 3 Entretien de Global Witness avec un représentant officiel des Nations Unies, Londres, avril 2005.
- 4 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 5 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 6 Human Rights Watch, 'World Report 2005: DRC', 2005 et enquêtes de Global Witness à Goma et à Bukavu, 2005.
- 7 The Industry Standard Magazine, 'A call to Arms' par Kristi Essick, 11 juin 2001.
- 8 Recherches effectuées par Global Witness, 2004, et enquêtes menées à Goma et Bukavu, 2005.
- 9 EURAC, 'Between a rock and a hard place: Violence against civilians in Eastern Congo', 15 avril 2005.
- 10 http://www.iol.co.za/index.php?set_id=1&click_id=136&art_id=qw1116994320121B236
- 11 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 23.
- 12 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 24.
- 13 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 26.
- 14 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 26.
- 15 IPIS, 'Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the coltan trade', janvier 2002.
- 16 Moyroud, C. and Katunga, J. , Coltan Exploration in the Eastern Democratic Republic of Congo, in: Lind and Sturman (eds), 2001, p.175 – 176.
- 17 Moyroud, C. and Katunga, J. *op. cit.* p.175 – 176.
- 18 Voir rapport de Global Witness, 'SOS toujours la même histoire', juin 2004, p.22-23 , et Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU, 'Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo', 12 avril 2001, p.8-9.
- 19 International Peace Information Service (IPIS). (2002) Supporting the War Economy in the DRC: European Companies and the Coltan Trade, p. 11.
- 20 Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU, 'Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo', 12 avril 2001, p. 30.
- 21 IPIS. *Op. cit.* p. 11 – 12.
- 22 Pole Institute, 'The Coltan Phenomenon', 2002, p. 13.
- 23 CRU Group, 'Tin ore', octobre 2004.
- 24 http://www.roskill.com/reports/tin_ore
- 25 London Metal Exchange, 23 mai 2005 (http://www.lme.co.uk/tin_ore.asp).
- 26 Cet article fait partie du projet brésilien coordonné par Henrique Rattner sur l'or, le minerai d'étain, et l'aluminium au Brésil, intégrant l'ensemble du Mining and Environment Research Network (MERN), coordonné par Alyson Warhurst.
- 27 Rapport de Global Witness, 'SOS toujours la même histoire', juin 2004.
- 28 Rapport de Global Witness, 'SOS toujours la même histoire', juin 2004.
- 29 Cadastre minier <http://www2.gaf.de/cgi-bin/mapserv.cgi>
- 30 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG à Goma, février 2005.
- 31 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG à Goma, février 2005.
- 32 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG à Goma, février 2005.
- 33 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 14; et rapport du Groupe d'Experts de l'ONU sur les armes, 25 janvier 2005 .
- 34 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 6.
- 35 Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU sur les armes, 25 janvier 2005
- 36 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG à Goma, février 2005.
- 37 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG à Goma, février 2005.
- 38 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG à Goma, février 2005.
- 39 Entretien téléphonique de Global Witness avec un journaliste à Goma, 15 juin 2005.
- 40 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 14. Voir le rapport de l'ICG pour une analyse détaillée de la situation dans les Kivus.
- 41 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 10.
- 42 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 10.
- 43 Entretien téléphonique de Global Witness avec un journaliste à Goma, 15 juin 2005.
- 44 Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Goma, février 2005.
- 45 Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Goma, février 2005.
- 46 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 2.
- 47 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 2.
- 48 Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004, p. 3.
- 49 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 10.
- 50 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 3 et Entretien de Global Witness avec des représentants d'ONG internationales, Goma, mars 2005.
- 51 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG internationale, Goma, février 2005.
- 52 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 11.
- 53 Entretien de Global Witness avec une ONG, Goma, février 2005.
- 54 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 20.
- 55 Entretien de Global Witness avec des représentants de la Fédération des entreprises du Congo, février 2005.
- 56 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 26.
- 57 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004.
- 58 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 26.
- 59 Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Bukavu, février 2005.
- 60 Visite de Global Witness à MPC, Bukavu, février 2005.
- 61 Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Londres, mai 2005.
- 62 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004.
- 63 Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU sur les armes, 25 janvier 2005, p. 36.
- 64 Entretien de Global Witness avec un représentant officiel de l'ONU, Goma, février 2005.
- 65 Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU, 25 janvier 2005, p. 35.
- 66 Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU, 25 janvier 2005, p. 35.
- 67 Entretien de Global Witness avec des représentants de la FEC, Goma, février 2005.
- 68 Entretien de Global Witness avec un observateur militaire de l'ONU stationné à l'aéroport de Bukavu, février 2005.
- 69 Entretien de Global Witness avec un observateur militaire de l'ONU stationné à l'aéroport de Bukavu, février 2005.
- 70 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de l'ONU, Goma et Bukavu, février 2005.
- 71 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p.
- 72 Entretien de Global Witness avec des représentants d'ONG internationales et un représentant officiel de l'ONU, Goma, février 2005.
- 73 Entretien de Global Witness avec un représentant d'ONG, Goma, février 2005.
- 74 Entretien téléphonique de Global Witness avec Brian Christophers, avril 2005.
- 75 Entretien de Global Witness avec Brian Christophers, avril 2005.
- 76 Entretien de Global Witness avec le vice-président Bemba, Londres, mars 2005.
- 77 www.mittalsteel.com
- 78 Mail & Guardian, 'SA's war vultures', 16 janvier 2004.
- 79 Entretien de Global Witness avec un journaliste, Goma, février 2005.
- 80 Entretien téléphonique de Global Witness avec Brian Christophers, avril 2005.

- 81 Entretien téléphonique de Global Witness avec Brian Christophers, avril 2005.
- 82 Visite de Global Witness au siège social de la MPA, avril 2005.
- 83 Companies and Intellectual Property Rights Office, Afrique du Sud.
- 84 Mail & Guardian, 'SA's war vultures', 16 janvier 2004.
- 85 Entretien téléphonique de Global Witness avec Brian Christophers, avril 2005.
- 86 Human Rights Watch, 'War Crimes in Kisangani: The Response of Rwandan-backed Rebels to the May 2002 Mutiny', août 2002, p. 2.
- 87 Voir l'Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004.
- 88 Entretien de Global Witness avec un représentant de la société civile locale, Bukavu, février 2005 et avec des représentants de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 89 Entretien de Global Witness avec un représentant de la société civile locale, Bukavu, février 2005.
- 90 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 91 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 92 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 19.
- 93 Code des marchandises 2609 du système harmonisé de classification des produits des Nations Unies – description : Minerais et concentrés d'étain (en supposant qu'il s'agit ici de l'équivalent de "tin-in-concentrate")
- 94 Liste des mines du Sud-Kivu obtenue par Global Witness
- 95 EURAC, 'Between a rock and a hard place: Violence against civilians in Eastern Congo', 15 avril 2005.
- 96 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 97 EURAC, 'Between a rock and a hard place: Violence against civilians in Eastern Congo', 15 avril 2005.
- 98 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 99 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 100 Entretien de Global Witness avec des représentants officiels de la MONUC, Bukavu, février 2005.
- 101 Documents obtenus auprès de l'Office congolais de contrôle, Bukavu.
- 102 Documents obtenus auprès de l'Office congolais de contrôle, Bukavu.
- 103 Documents obtenus auprès de l'Office congolais de contrôle, Sud-Kivu, février 2005.
- 104 Documents sur les exportations, Sud-Kivu, détaillant les exportations de janvier 2004 à février 2005.
- 105 IPIS, 'Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the coltan trade', janvier 2002, p. 14.
- 106 ABC for Commerce and Industry, SOGEM SA-NV. [Lexis Nexis].
- 107 Documents sur les exportations, Nord et Sud-Kivu, février 2005.
- 108 Groupe d'Experts de l'ONU, 'Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo', 12 avril 2001, point 92.
- 109 IPIS, 'Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the coltan trade', janvier 2002, p. 15.
- 110 Groupe d'Experts de l'ONU, 'Addendum to the report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo', 10 novembre 2001, point 18.
- 111 IPIS, 'Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the coltan trade', janvier 2002, p. 17.
- 112 Groupe d'Experts de l'ONU, 'Addendum to the report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo', 10 novembre 2001, point 18.
- 113 Documents sur les exportations, Sud-Kivu, détaillant les exportations de janvier 2004 à février 2005.
- 114 Documents sur les exportations, Nord-Kivu, détaillant les exportations en 2004.
- 115 Documents sur les exportations, Sud-Kivu, février 2005.
- 116 Groupe d'Experts de l'ONU, 'Final report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth in the Democratic Republic of Congo', 8 octobre 2002.
- 117 ICC Directors, Afrimex (UK) Limited. [Lexis Nexis].
- 118 Entretien de Global Witness avec un représentant de Kotecha, Bukavu, février 2005.
- 119 Entretien de Global Witness avec une source non nommée, février 2005.
- 120 Entretien de Global Witness avec un représentant de Kotecha, Bukavu, février 2005.
- 121 Entretien de Global Witness avec un représentant de Kotecha, Bukavu, février 2005.
- 122 Entretien de Global Witness avec Mme Mugorewera, ministre des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines, Kigali, février 2005.
- 123 Entretien de Global Witness avec un représentant de Redemi, Kigali, février 2005.
- 124 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 9.
- 125 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 9.
- 126 Entretien de Global Witness avec un représentant de Redemi, Kigali, février 2005.
- 127 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 9.
- 128 Entretien de Global Witness avec Mme Mugorewera, ministre des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines, Kigali, février 2005.
- 129 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 17.
- 130 Entretien de Global Witness avec un représentant de Copimar, Kigali, février 2005.
- 131 Enquêtes de Global Witness, printemps 2005.
- 132 Groupe d'Experts de l'ONU, 'Final report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth in the Democratic Republic of Congo', 8 octobre 2002, point 76.
- 133 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 17.
- 134 Entretien de Global Witness avec un représentant de Rwanda Metals, Kigali, février 2005.
- 135 Enquêtes de Global Witness, printemps 2005.
- 136 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 31.
- 137 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 31.
- 138 Documents sur les exportations, Sud-Kivu, février 2005.
- 139 Entretiens de Global Witness avec des représentants de Copimar, Kigali, 21 février 2005 ; Entretien de Global Witness avec un représentant de Redemi, Kigali, 21 février 2005 ; Entretien de Global Witness avec un représentant de Sorwamin, Kigali, 24 février 2005.
- 140 Entretien de Global Witness avec un représentant de la MPA, Gisenyi, février 2005.
- 141 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 19.
- 142 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 20.
- 143 Entretien de Global Witness avec des hauts fonctionnaires du gouvernement rwandais, Kigali, février 2005.
- 144 Entretien de Global Witness avec des hauts fonctionnaires du gouvernement rwandais, Kigali, février 2005.
- 145 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 21.
- 146 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 22.
- 147 Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004, p. 5.
- 148 International Crisis Group, 'The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus', 30 mars 2005, p. 14.
- 149 Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004, p. 5.
- 150 Document confidentiel de l'ONU, produit en 2004, consulté par Global Witness en février 2005.
- 151 Conseil de sécurité de l'ONU, 'Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth in the Democratic Republic of Congo', 12 avril 2001.
- 152 INICA, 'The Mining Economy in the Kivu and its Regional Implications', juillet 2004, p. 22.
- 153 Institute for Security Studies, 'Growing Instability in the Kivus: Testing the DRC transition to the limit', octobre 2004, p. 6 et Entretien de Global Witness avec diplomates, Kinshasa, février 2005.
- 154 Erika Archibald, 'Cassiterite Mining Replaces Coltan Threat in Eastern Congo', 10 juin 2004.
- 155 Les sources de statistiques officielles pour ces échanges considérés incluent : les Nations Unies (telles qu'elles sont présentées par le Global Trade Atlas Annual – y compris données annuelles pour la période 1998 à 2003) – pour le Rwanda seulement ; les services des douanes des pays

importateurs (tels qu'ils sont présentés par le World Trade Atlas – données annuelles et mensuelles, y compris pour 2004) – qui pourraient servir (à l'exception des données sur la valeur d'importation) de procuration pour les statistiques des exportations ; et des rapports publiés sur l'Internet (qui fournissent également des statistiques sur la production d'étain).

- 156 United States Geological Service à l'adresse : <http://minerals.er.usgs.gov/minerals/pubs/country/1994/9244094.pdf>
- 157 United States Geological Service à l'adresse : <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/tin/tinmyb02.pdf>
- 158 Estimé en utilisant la valeur d'importation unitaire des importations d'étain provenant de la République centrafricaine fournie par la Malaisie et la Thaïlande pour les périodes concernées.
- 159 Documents sur les exportations, Nord et Sud-Kivu, février 2005.
- 160 Entretien de Global Witness avec un représentant de l'OFIDA, RDC, février 2005.
- 161 Entretien de Global Witness avec un fonctionnaire du ministère des Mines, Sud-Kivu, février 2005.
- 162 Reuters, 'Rush for Natural Resources Still Fuels War in Congo', 9 août 2004.
- 163 Documents sur les exportations du Nord et du Sud-Kivu, février 2005.
- 164 Entretien de Global Witness avec un représentant du CEEC, RDC, février 2005.
- 165 Radio Bukavu, 28 janvier 2005 ; également sur BBC Monitoring Alert, 28 janvier 2005, 'DR Congo police seize huge haul of precious mineral'.
- 166 United States Geological Service
- 167 Groupe d'Experts de l'ONU à l'adresse : http://www.inica.org/webdocuments/EN/DOC%20AND%20MEDIA%20CENTER/SPECIAL%20REPORTS/The%20mining%20economy%20in%20the%20Kivu_en.pdf
- 168 Statistiques officielles du Rwanda à l'adresse : http://www.inica.org/webdocuments/EN/DOC%20AND%20MEDIA%20CENTER/SPECIAL%20REPORTS/The%20mining%20economy%20in%20the%20Kivu_en.pdf
- 169 Commercial Bank of Rwanda (peut-être en utilisant les mêmes sources d'origine qu'en B et E) estimé par l'inspection du tableau page 42 à l'adresse : http://www.inica.org/webdocuments/EN/DOC%20AND%20MEDIA%20CENTER/SPECIAL%20REPORTS/The%20mining%20economy%20in%20the%20Kivu_en.pdf

- 170 Kigali, Mines and Geology Directorate, comme p. 31 à l'adresse : http://www.inica.org/webdocuments/EN/DOC%20AND%20MEDIA%20CENTER/SPECIAL%20REPORTS/The%20mining%20economy%20in%20the%20Kivu_en.pdf
- 171 (probablement la même source originale qu'en B et E)
- 172 http://www.euromines.org/mm_tin.html
- 173 La somme des importations déclarées par la Malaisie et la Thaïlande, fournie par le World Trade Atlas.
- 174 Commercial Bank of Rwanda selon les estimations du tableau p. 42 à l'adresse : http://www.inica.org/webdocuments/EN/DOC%20AND%20MEDIA%20CENTER/SPECIAL%20REPORTS/The%20mining%20economy%20in%20the%20Kivu_en.pdf
- 175 La somme des exportations déclarées par le Rwanda vers les destinations affichées, fournie par le Global Trade Atlas.
- 176 Basé sur une moyenne des chiffres de la production provenant des sources du graphique ci-dessus, arrondis à la centaine la plus proche. Les chiffres ne sont pas encore disponibles pour 2004, et il a donc été supposé que les niveaux de production étaient une moyenne des années 1998-2003. C'est une supposition raisonnable car les niveaux de production sont restés assez stables pendant cette période.
- 177 Sur la base soit des chiffres déclarés par les pays importateurs, soit des chiffres déclarés par le Rwanda (en prenant le plus élevé). Il est raisonnable de prendre le plus élevé des deux chiffres car les sous-déclarations de marchandises sont bien plus probables (pour des raisons fiscales) que des sur-déclarations. Ces deux séries de chiffres diffèrent nettement seulement pour l'année 2003. Ceci peut être imputable au fait que les déclarations des pays importateurs ont été basées sur le pays donné dans l'adresse du pays fournisseur plutôt que sur le pays d'origine des exportations.
- 178 Sur la base des niveaux de production de lingots d'étain déclarés de 200 tonnes par an par la raffinerie de Gisenyi, et en supposant que ces niveaux ont également été appliqués les années précédentes.
- 179 Loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002 relative au Code minier, Article 242.
- 180 Banque centrale du Congo, 'Rapport Annuel', 2002 – 2003.
- 181 Banque centrale du Congo, 'Condensé d'Informations Statistiques', Numéro 24/2004, 11 juin 2004.
- 182 Entretien de Global Witness avec un représentant de la Banque mondiale, Kinshasa, février 2005.
- 183 Entretien de Global Witness avec un représentant du FMI, Kinshasa, février 2005.
- 184 Global Witness, 'SOS Toujours la même histoire', juillet 2004, p. 9.

Remerciements

DfID

Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier du Department for International Development (DfID) du Royaume-Uni. Les opinions exprimées ici sont celles de Global Witness et ne reflètent pas nécessairement les avis de DfID.

USAID

Ce travail a été rendu possible grâce au soutien fourni par l'Office of Transition Initiatives, Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance, U.S. Agency for International Development, selon les termes de subvention No. DOT-G-00-03-00001-00. Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les avis de l'U.S. Agency for International Development.

i2

Les conclusions de ce rapport sont basées sur les résultats de l'utilisation par Global Witness de l'i2 Limited, un logiciel primé qui est utilisé comme norme par les services de sécurité et de renseignements à travers le monde. Ce logiciel permet aux organisations de mener des enquêtes complexes en utilisant des séries de données importantes et variées. Ces données fournissent une visualisation et des outils d'analyse utilisés par 1 500 organisations dans 90 pays. i2 Limited a généreusement fourni ce logiciel à Global Witness, ainsi qu'une expertise et un appui intensifs.



Publications précédentes de Global Witness

Egalement disponibles sur notre site web :
<http://www.globalwitness.org>

“Paying for Protection

The Freeport Mine and the Indonesian Security Forces”

Publié en juin 2005

“Making it add up – A Constructive Critique of the EITI Reporting Guidelines and Source Book”

Publié en février 2005

“Dangerous Liaisons

The continued relationship between Liberia’s natural resource industries, arms trafficking and regional insecurity.”

Publié en décembre 2004

“Taking a Cut

Institutionalised Corruption and Illegal Logging in Cambodia’s Aural Wildlife Sanctuary”

Publié en novembre 2004

“The Key to Kimberley:

Internal Diamond Controls, Seven Case Studies”

Produit en association avec Partnership Africa Canada

en octobre 2004.

“Rich Man Poor Man Development Diamonds and Poverty Diamonds. The potential for change in the artisanal alluvial diamond fields of Africa.”

Produit en association avec Partnership Africa Canada et publié en octobre 2004.

“Déjà vu Diamond Industry Still Failing to Deliver on Promises.”

Publié en association avec Amnesty International en octobre 2004.

“Rush and Ruin The Devastating Mineral Trade in Southern Katanga, DRC.”

Publié en septembre 2004

“Resource – Curse or Cure? Reforming Liberia’s government and logging industry.”

Publié en septembre 2004

“Same Old Story A background study on natural resources in the Democratic Republic of Congo.”

Publié en juin 2004

“Liberia – Back To The Future What is the future of Liberia’s forests and its effects on regional peace?”

Publié en mai 2004

“Broken Vows Exposing the “Loupe” Holes in the Diamond Industry’s Efforts to Prevent the Trade in Conflict Diamonds”

Publié en mars 2004

“Time for Transparency Coming clean on oil, mining and gas revenues.”

Publié en mars 2004

“Forest Law Enforcement Cameroon – Second Summary Report of the Independent Observer December 2001 – June 2003”

Publié en octobre 2003

“A Conflict of Interests – The Uncertain Future of Burma’s Forests”

Publié en octobre 2003

“For a Few Dollars More – How al Qaeda Moved into the Diamond Trade”

Publié en avril 2003

“The Usual Suspects – Liberia’s Weapons and Mercenaries in Côte d’Ivoire and Sierra Leone – Why it’s Still Possible, How it Works and How to Break the Trend”

Publié en mars 2003

“Forest Law Enforcement Cameroon – First Summary Report of the Independent Observer May – November 2001”

Publié en novembre 2002

“Logging Off – How the Liberian Timber Industry Fuels Liberia’s Humanitarian Disaster and Threatens Sierra Leone”

Publié en septembre 2002

“Deforestation without limits – How the Cambodian Government Failed to Tackle the Untouchables”

Publié en juillet 2002

“All the Presidents’ Men – The Devastating Story of Oil and Banking in Angola’s Privatised War”

Publié en mars 2002

“Branching Out – Zimbabwe’s Resource Colonialism in Democratic Republic of Congo”

Publié en février 2002

“Can Controls Work? – A Review of the Angolan Diamond Control System”

Publié en décembre 2001

“Taylor-made – The Pivotal Role of Liberia’s Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict”

Publié en septembre 2001

“The Credibility Gap – and the Need to Bridge It – Increasing the pace of forestry reform”

Publié en mai 2001

“Review of the Sierra Leone Diamond Certification System and Proposals and Recommendations for the Kimberley Process for a Fully Integrated Certification System (FICS)”

Publié en avril 2001

“Conflict Diamonds – Possibilities for the Identification, Certification and Control of Diamonds”

Publié en juin 2000

“Chainsaws Speak Louder Than Words”

Publié en mai 2000

“Timber Takeaway – Japanese Over-consumption – the Forgotten Campaign”

Publié en mars 2000

“The Untouchables – Forest Crimes and the Concessionaires – Can Cambodia Afford to Keep Them?”

Publié en décembre 1999

“A Crude Awakening – The Role of the Oil and Banking Industries in Angola’s Civil War and the Plundering of State Assets”

Publié en décembre 1999

“Made in Vietnam – Cut in Cambodia How the Garden Furniture Trade is Destroying Rainforests”

Publié en avril 1999

“Crackdown or Pause – A Chance for Forestry Reform in Cambodia?”

Publié en février 1999

“A Rough Trade – The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict”

Publié en décembre 1998

“Going Places – Cambodia’s Future on the Move”

Publié en mars 1998

“Just Deserts for Cambodia – Deforestation & the Co-Prime Ministers’ Legacy to the Country”

Publié en juin 1997

“A Tug of War – the Struggle to Protect Cambodia’s Forests”

Publié en mars 1997

“Cambodia, Where Money Grows on Trees – Continuing Abuses of Cambodia’s Forest Policy”

Publié en octobre 1996

“RGC Forest Policy & Practice – the Case for Positive Conditionality”

Publié en mai 1996

“Corruption, War & Forest Policy – the Unsustainable Exploitation of Cambodia’s Forests”

Publié en février 1996

“Thai-Khmer Rouge Links & the Illegal Trade in Cambodia’s Timber”

Publié en juillet 1995

“Forests, Famine & War – the Key to Cambodia’s Future”

Publié en mars 1995



global witness

Global Witness Publishing Inc.
8th Floor, 1120 19th Street NW
Washington DC 20036
<http://www.globalwitness.org>
© Global Witness Publishing Inc. 2005

ISBN 0-9768481-8-X